

FRÈRE LAURENT HAUDRY
1801-1876
50 ANS DIRECTEUR
À QUINTIN

**Acteur et témoin
des débuts de la congrégation**

Frère Claude LAUNAY

**Frère de l'Instruction chrétienne
Ploërmel, janvier 2022**

INTRODUCTION

« *L'individu ne vit pas en solo. Certains sont chefs de cordée. Ils ont le don de nouvelles réponses et de les mettre en œuvre.*

Mais ils ne peuvent rien seuls.

Leur action ne commence à changer le monde que si des dizaines, des centaines, des milliers peuvent aussi dire : « C'est aussi notre action. »

Laurent Cherisey

Extrait de « Recherche volontaires pour changer le monde. »
Presses de la Renaissance

Les historiens d'une congrégation religieuse, tout naturellement mettent en valeur le rôle capital du fondateur. En ce qui concerne la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, avec raison, c'est Jean-Marie Robert de la Mennais qui est à l'honneur.

Son investissement total à la direction et au développement de la Congrégation, en particulier à partir de 1824, depuis son arrivée à Ploërmel, jusqu'à sa mort en 1860, justifie cette mise en valeur.

Mais le rôle de pionnier du Père Deshayes a longtemps été oublié, alors qu'il est lui aussi fondateur de la Congrégation et qu'il en est resté Supérieur jusqu'à sa mort en 1841. Il reconnaît, avec objectivité, que le Père de la Mennais s'en occupait beaucoup plus que lui, à partir de 1821, date à laquelle il rejoint Saint-Laurent-sur-Sèvre, comme Supérieur des Congrégations Montfortaines.

On a également tendance à oublier tous les Frères qui s'investissent à la suite des fondateurs pour mettre en œuvre leur projet. Laurent de Cherisey, dans le texte en exergue, rappelle un principe essentiel : « ***C'est ensemble qu'on change le monde.*** ». Que peut faire un général sans soldats ? Un grand entrepreneur sans cadres et ouvriers ?

Il est évident que le « *Traité d’union* » signé le 6 juin, 1819, à Saint-Brieuc, entre nos deux fondateurs, serait resté lettre morte sans les jeunes maîtres laïcs formés à Auray par **Gabriel Deshayes**, depuis 1816 et déjà en école à Thénezay, Baud, Limerzel, Malestroit et Ploërmel et ceux sollicités par le **Père de la Mennais** qui arrivaient d’Auray pour ouvrir l’école de Pordic en 1818 et à Dinan en 1819, en vue de contrer l’école mutuelle.

Et il faut ajouter les cohortes de volontaires qui durant 200 ans ont poursuivi l’action des fondateurs et poursuivent cette œuvre éducative encore aujourd’hui dans le monde.

À la suite des pionniers : Mathurin Provost, de Ruffiac, arrivé à Auray, le 10 janvier 1816 et Yves le Fichant, envoyé par le Curé de la Roche-Derrien à St- Brieuc, fin juin 1819, d’autres jeunes les rejoignent. Ainsi le 10 août 1819, Mathurin Haudry entre au Noviciat d’Auray pour apporter sa pierre à l’œuvre éducative récemment lancée.

Devenu le Frère Laurent, ce disciple de Gabriel Deshayes et homme de confiance du Père de la Mennais, a marqué les débuts de la Congrégation comme ses amis les Frères Ambroise le Haiget, Julien Kerdavid et d’autres.

Dès 1822, le Père de la Mennais le place comme directeur de l’école de Quintin. Jusqu’en 1855, il lui adressera 313 lettres que le frère Laurent conservera précieusement. Mais, il est dommage que les lettres des frères au Père aient été systématiquement détruites dans nos Archives ; nous n’en avons conservé que quelques exemplaires, en particulier, les trois premières reçues par le Père, à Paris, durant son séjour à la Grande Aumônerie avec la réponse à même le papier reçu.

À la lumière de cette documentation épistolaire exceptionnelle, complétée par les informations des « *Annales* » de l’école de Quintin, contenant des documents collectés par son successeur, le Frère Anatolien Gérard, ainsi que les multiples renseignements fournis par un précieux registre, tenu avec une minutie étonnante, il est possible, de découvrir la personnalité remarquable et attachante du Frère Laurent.

Nous découvrirons successivement :

- son rôle complexe de directeur d’école,
- ses engagements au plan religieux,

- ses multiples responsabilités au service de la congrégation et en particulier comme responsable d'une circonscription,
- et enfin son amitié avec son Supérieur le Père de la Mennais.

À travers cette correspondance abondante de 33 ans, il sera également possible de découvrir la manière rigoureuse dont le Père de la Mennais dirigeait la Congrégation aux plans religieux, pédagogique, administratif et économique.

1 - LE CONTEXTE ÉDUCATIF, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

A) les évolutions du système scolaire au XIX^e siècle

Pour mieux comprendre dans quelles conditions légales le Frère Laurent dirige l'école de Quintin, de 1822 à 1872, en lien étroit avec son Supérieur le Père de la Mennais, il est indispensable de connaître les évolutions du système éducatif, au cours de cette période de 50 ans.

- Sous l'Ancien Régime : le Pouvoir laisse l'éducation à la charge de l'Église.

- Durant La Révolution, des projets en 1791 et 1792 envisageaient la laïcité, la gratuité et la généralisation de l'école. Faute de moyens ces objectifs sont abandonnés.

- Pendant le Premier Empire, Napoléon crée les lycées mais les écoles primaires sont laissées au bon soin des communes et des congrégations autorisées à enseigner, **telle celle des Frères des Écoles Chrétiennes de Saint Jean-Baptiste de la Salle.**

Ainsi, à la demande de Gabriel Deshayes, les Frères des Écoles chrétiennes ouvriront une école à Auray. Une autre sera ouverte à St-Brieuc, à la demande du Père de la Mennais, demande appuyée par G. Deshayes, mais les petites communes restent sans maîtres.



Sous La Restauration,
« L'Ordonnance Royale » du 29 février 1816, signée de Louis XVIII, organise l'enseignement primaire.

Le rôle de l'Église s'en trouve renforcée. Chaque commune doit pourvoir à l'instruction primaire de ses enfants et cela gratuitement pour les indigents. Les écoles ne seront pas mixtes.

Avant cette Ordonnance, le Père Deshayes commence à former des laïcs pour enseigner dans les écoles des campagnes et de petites villes qui ne peuvent être tenues par les FEC qui doivent être plusieurs : cela coûterait trop cher aux petites communes.

Voici la situation, en Bretagne, en 1817 :

Sur 1500 communes, on décompte : 168 instituteurs, dont 10 dans le Morbihan, 17 dans le Finistère, 32 en Côtes du Nord, 53 en Ille-et-Vilaine et 56 en Loire Inférieure.

L'organisation pratique

Le maire et le curé assurent la surveillance de chaque école par une visite mensuelle.

Le curé ou le recteur garde la suprématie, la municipalité a le devoir d'assurer les dépenses : de fournir le logement, de payer l'instituteur, d'entretenir le matériel, d'assurer la gratuité des pauvres.

On verra qu'à Quintin, le frère Laurent aura beaucoup de mal avec la municipalité qui est loin de respecter tous les engagements qui lui incombent. ! De même un Curé lui causera de graves soucis à la fin de son séjour à Quintin.

Les Congréganistes enseignants sont reconnus, la Congrégation devant être autorisée et les règlements approuvés par la Commission de l'Instruction publique.

La Lettre d'obéissance pourra tenir lieu de Brevet de capacité.

Après les démarches conjointes des deux fondateurs, le 1^{er} mai 1822, Louis XVIII accorde à l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne l'autorisation légale pour les cinq départements de la Bretagne.

À cette époque, tout instituteur doit avoir « un certificat de bonnes mœurs », de moralité, de bonne conduite, délivré par le curé ou le maire (article 10)

Les trois Brevets de capacité nécessaires pour enseigner :

L’obligation du Brevet de capacité est étendue aux membres des congrégations enseignantes masculines en 1831.

« Le 3^{ème} Brevet simple » autorise à enseigner la lecture, l’écriture, les éléments du calcul

« Le 2^{ème} Brevet » ajoute l’orthographe, le calcul, la calligraphie

« Le 1^{er} Brevet » comporte géographie, arpentage et dessin linéaire.

Le panneau du titre du maître doit être affiché à la porte de la classe pour renseigner l’Inspecteur lors de sa visite.

- Sous la Monarchie de Juillet, la loi Guizot du 28 juin 1833 (Guizot étant ministre de l’Instruction publique de Louis Philippe de 1832 à 1837), renforce le pouvoir de l’État dans le domaine de l’enseignement primaire. Une école de garçons est imposée aux communes de plus de 500 habitants.

« *L’instruction primaire est ou privée ou publique.* » Art. 3

Cette loi du 28 juin 1833 marque une étape essentielle dans l’histoire des examens pour acquérir le Brevet de capacité. En plaçant les commissions d’instruction primaire au cœur du dispositif, en rendant les examens publics, en exigeant des connaissances solides, Guizot, puis ses successeurs, font de l’examen une institution reconnue.

Nous verrons dans les lettres au F. Laurent combien l’acquisition du Brevet de capacité est vitale pour le Père de la Mennais afin de pouvoir placer les Frères comme directeurs d’écoles à cette période.

- Sous la Seconde République, la loi Falloux de 1850, redonne à l'Église le contrôle des écoles et le curé retrouve le pouvoir de surveillance de l'instituteur.

Les communes, les départements et l'État peuvent subventionner les établissements libres pour 10% des dépenses.

Les différentes méthodes d'enseignement au début du XIX^e siècle.

1)- La méthode individuelle avec un précepteur que la famille doit rémunérer.

2)- La méthode simultanée répandue par les Frères des Écoles Chrétiennes de Jean Baptiste de La Salle. Elle dispose de moyens pédagogiques : tableaux, livres, formation des maîtres débutants et règlement scolaire. Tous les élèves d'une même classe reçoivent la même leçon du maître. La classe comporte plusieurs niveaux selon l'avancement des élèves.



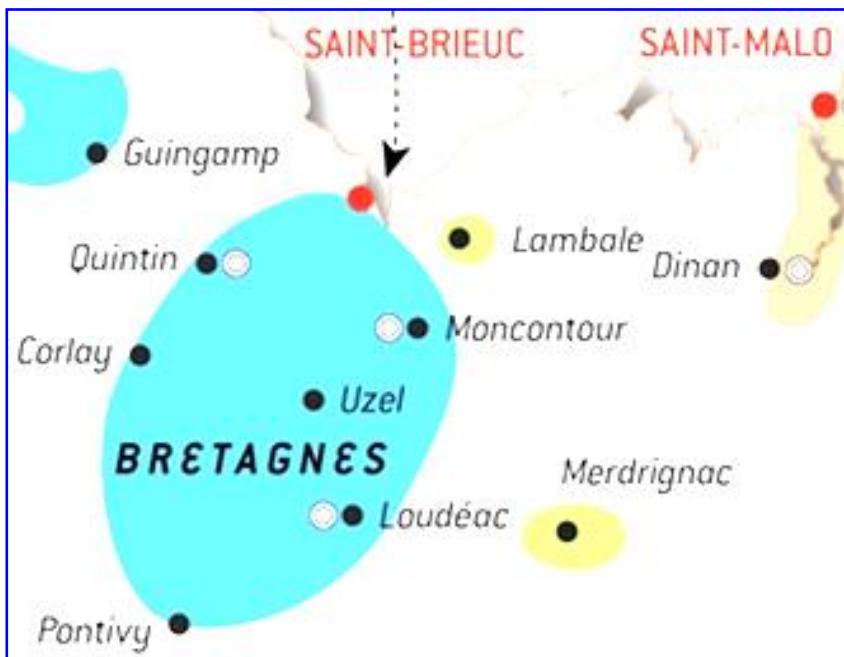
L'abbé Jean-Baptiste de la Salle visite une de ses écoles de Frères

3)- L'enseignement mutuel ou méthode lancastérienne. Elle sera préconisée par la Restauration. Le maître est un chef d'orchestre qui dirige moniteurs et tuteurs pris parmi les élèves qui sont très nombreux. Tout est fait au commandement mais dans une ambiance bruyante, chantante. Le contrôle des acquisitions est difficile. Les classes étant nombreuses coûtent moins chères aux communes. Cette méthode était adaptée au grand besoin de scolarisation de l'époque mais sera abandonnée en 1853.

Le ministre Guizot ne la soutient pas. Le Père de la Mennais, aidé par le Père Deshayes, fera tout pour ouvrir des écoles en méthode simultanée pour contrer ce type d'enseignement dont la formation religieuse des jeunes était très réduite.¹

B- le contexte économique et social du pays de quintin

Pour situer le contexte économique et social dans lequel se situe l'action du Fr. Laurent à l'école Saint Nicolas de Quintin, il est indispensable de connaître les caractéristiques de celle petite ville et de sa région où il exerce ses responsabilités.



1. Ces informations s'inspirent du chapitre « *Deux siècles de lois scolaires* » de l'ouvrage du Frère Louis Allot : « *Les écoles de Malestroit : origines et développement* » Publication MALTREC

La belle époque des tisserands...

La ville de Quintin faisait partie de la région des producteurs de lin et de ses manufactures des « *toiles de Bretagnes* », des Côtes-du- Nord de l'époque.

Elle s'étendait du Nord au Sud de St- Brieuc à Pontivy et de l'Ouest à l'Est de Corlay à Loudéac, et de Quintin à Moncontour avec Uzel au centre.

Dans la commune de Quintin, (dans les Côtes-d'Armor d'aujourd'hui), jusqu'à 400 tisserands, ont travaillé du XVI^e au XIX^e siècle.

Les toiles de lin étaient principalement exportées à l'étranger, jusqu'en Amérique du Sud.

C'était une grande richesse. On produisait une toile de luxe, très fine et très blanche. Le travail était réalisé par les agriculteurs en complément de leur activité, pour gagner le pain de la semaine !

La production s'organise autour de 4 « *villes-marchés* », où tisserands et marchands échangent fils et toiles, mais aussi où ces toiles sont contrôlées et marquées à compter du XVIII^e siècle.



Quintin constitue la principale des « villes-marchés », en raison notamment de son ancienneté : on y compte 83 marchands dans les années 1780, tandis que 25 autres y viennent commerçer régulièrement.

Depuis ces quatre « villes-marchés », les balles de toiles sont transportées par voie de terre vers les ports d'exportation : Nantes pour l'essentiel au XVIIe siècle, puis Saint-Malo principalement.

Ces informations économiques permettront de comprendre la fortune acquise par exemple par la famille Ollivry qui financera en partie la construction de la chapelle de l'école. De même, sans ces informations, impossible de comprendre les commandes de linge du Père de la Mennais en faveur des Frères qui partent de Brest, en mission en Guadeloupe ou Martinique.



N.B. À Quintin, la Maison du tisserand permet aux visiteurs de découvrir l'importance des métiers des tisserands dans cette région, à cette période.

Déclin de la filière, source de misère et d'émigration.

Entre 1779 et 1866, la région des manufactures (le quadrilatère Saint-Brieuc - Corlay - Pontivy - Moncontour) perd, par émigration 29 100 personnes soit 20% de sa population.

Les causes du déclin : le prix et la mécanisation. Les acheteurs se sont dirigés vers l'Allemagne et la Pologne, où le lin était moins cher mais de moins bonne qualité.

En 1841 on recense 1138 indigents et 420 mendians dans le canton de Quintin (soit 10,75 % de la population qui est alors de 14485 habitants), dont 926 indigents et 135 mendians pour la seule ville de Quintin qui a alors une population de 4112 habitants.

Le F. Laurent, directeur de 1822 à 1872 connaît cette période de pauvreté qui impacte financièrement son école et les conditions de vie de la communauté des Frères.

Ainsi, on le verra faire trois propositions différentes pour permettre de profiter de l'internat selon le niveau des ressources quand le nombre des indigents augmente.

C - regard sur les premières années de la congrégation

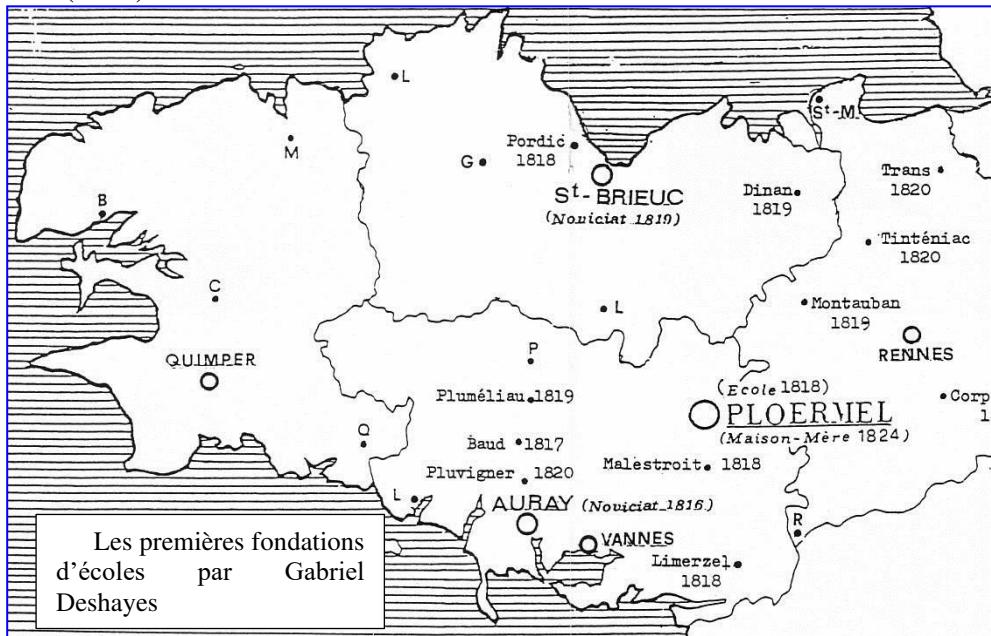
Il est également utile de préciser la situation de la congrégation naissante, lors de l'arrivée du F. Laurent à Quintin, en septembre 1822, et durant les premières années de la Congrégation.

En 1816, le Père Deshayes commence la formation de jeunes laïcs pour combler le manque de maîtres dans les petites villes et les campagnes. Il accueille les premiers aspirants dans son presbytère et il les forme en un an. Il confie la formation pédagogique aux Frères des Écoles chrétiennes, reconnus comme les spécialistes de la méthode simultanée.

Le 6 juin 1819 un « *Traité d'union* » est signé à St-Brieuc, entre Jean-Marie Robert de la Mennais, Vicaire général du diocèse de St-Brieuc et Gabriel Deshayes, Vicaire général du diocèse de Vannes et Curé d'Auray, pour diriger ensemble une œuvre éducative au service des jeunes des campagnes et des petites villes qui sont laissés à l'abandon².

² (Voir le texte en Annexe 1)

Des maîtres formés à Auray dirigent et enseignent dans plusieurs écoles. Ainsi Baud et Thénezay (1817) ; Limerzel, Malestroit, Ploërmel, Pordic (1818), Pluméliau, Montauban-de-Bretagne, Dinan (1819)



Deux Noviciats accueillent les aspirants : l'un qui continue à Auray et l'autre qui ouvre à St-Brieuc, en fin-juin 1819.

La retraite commune d'Auray, du 9 au 15 **septembre 1820** peut être considérée comme le baptême de la nouvelle congrégation née du Traité d'union du 6 juin 1814. La nouvelle société y reçoit un nom : Frères de l'Instruction Chrétienne, une devise : Dieu Seul, une Règle et un habit : la soutane. Les premiers frères prononcent le vœu d'obéissance.

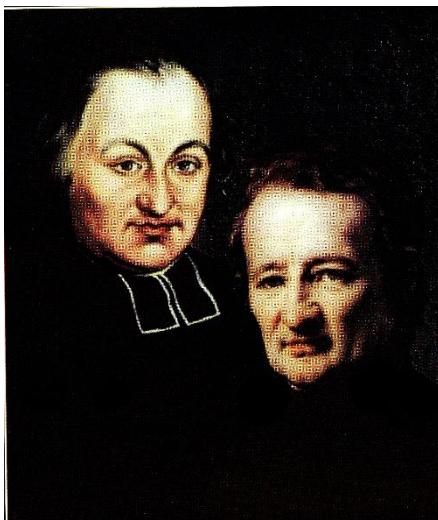
En 1823, les deux noviciats d'Auray et de Saint-Brieuc sont regroupés à Josselin et, le 3 novembre 1824, l'ancien couvent des Ursulines acheté par le Père Deshayes accueille les novices de Josselin. Le Père de la Mennais s'y installe, le 16. Ploërmel devient le centre administratif et la maison-mère de la congrégation.

Début janvier 1821 : deux changements importants :

Le 17 janvier 1821 : le Père Deshayes est élu Supérieur général des Congrégations montfortaines et rejoint St-Laurent-sur-Sèvre au mois de mai.

Le 18 janvier, Mgr de la Romagère, à la demande réitérée de **Jean-Marie de la Mennais**, son Vicaire général, accepte de s'en séparer. Une note de l'évêque précise :

« Je lui conservai tous les pouvoirs relatifs à la confession et lui confiai spécialement le soin et l'administration des petites écoles dont il s'était occupé très utilement. »



Le père de la Mennais, à Paris, de novembre 1822 à juillet 1824

Après bien des hésitations, le Père de la Mennais accepte sa nomination comme Vicaire Général du Grand Aumônier de France, et rejoint Paris.

Son frère, Félix de la Mennais, conscient des risques de ce départ pour Paris, écrivait au Comte de Senfft, le 7 juillet 1822 : *« Représentez-vous ce que c'est qu'une congrégation naissante abandonnée à elle-même, loin de son chef, et vous conviendrez que ce serait risquer de détruire une œuvre très importante. »*

Conscient de sa responsabilité, par rapport aux membres de la nouvelle Congrégation fragile, le Père de la Mennais a accepté cette mission, à condition d'être libre de faire de temps en temps des voyages en Bretagne pour consolider ses établissements.

Il écrit à ce sujet, à son ami Querret, juste avant de partir pour Paris, le 22 novembre 1822 : *« À trois heures ce soir, je monte en diligence... Je n'abandonne aucun de mes établissements, j'en conserve la direction. »*

À partir des lettres envoyées au F. Laurent par le Père de la Mennais de 1822 à 1824, il est intéressant de voir comment la jeune Congrégation a été dirigée de Paris par le Père de la Mennais alors que son autre Supérieur, le Père Deshayes, était à Saint-Laurent-sur-Sèvre, depuis mai 1821.

Pour cette période de 21 mois, nous avons la chance de pouvoir consulter 34 lettres du Père de la Mennais **dont 13 au F. Laurent, à Quintin**, 7 au F. Ambroise Le Haiget, à Tréguier, 5 au F. André Labousse, à Dinan, 4 au F. Marcel Deschamps, à Lamballe, 1 au F. Hippolyte Morin, à Pleudihen et 1 à quatre autres Frères.

Les Frères Laurent, Ambroise et André, tous anciens d'Auray, reçoivent les 25 lettres les plus significatives.

Dans ses souvenirs, le F. Hippolyte Morin précise pour 1822 :

« Il nous écrivit à tous pour nous annoncer qu'il était toujours notre supérieur général et que nous lui écririons comme d'habitude... Le travail était immense à la Grande Aumônerie... Cependant ses réponses ne se faisaient guère attendre, car il consacrait le dimanche à ses correspondances particulières pour ses enfants. »

Durant cette période parisienne, il visite au moins deux fois les établissements bretons, visites qu'il continuera à faire par la suite.

Dans sa correspondance au F. Laurent nous verrons qu'il évoque souvent sa venue à Quintin et nous constaterons qu'il connaît les lieux dans le détail.

Un ancien élève de l'école de Lamballe à cette période écrit : *« J'étais enfant, un des premiers écoliers des Frères, déjà établis à Lamballe en 1824, lorsque Monsieur de la Mennais vint faire une visite à l'école, avec son costume de cour et sa croix de chanoine de Saint-Denis. Sa présence émut les cent et quelque enfants de la classe ; sa simplicité charma tous les cœurs et y laissa un profond souvenir. »*³

³ (Pour en savoir plus sur cette période, consulter les Études Mennaisiennes N° 11. p 57 à 69. Le F. Edmond-G. Drouin y présente : « *Les relations de Jean de la Mennais avec ses Frères, de 1822 à 1824.* »)

Trois lettres-types, de 1823, illustrant les échanges entre le frère Laurent et son supérieur

Avant de découvrir les différentes facettes de la vie du F. Laurent à Quintin, durant plus de 50 ans, il paraît intéressant à partir de trois lettres des années 1823, de découvrir une première série d'échanges épistolaires entre lui et le Père de la Mennais.

Ceci d'autant plus que la technique est originale étant donné que le Supérieur est en responsabilité à Paris et dispose de peu de temps pour répondre.

Ces trois documents illustrent bien comment à partir des quelques cadres responsables de circonscription, le Père de la Mennais dirigeait les choses dans les moindres détails aux plans administratif, financier, pédagogique et religieux...

Voici donc 3 lettres du F. Laurent à son Supérieur le Père de la Mennais et sur lesquelles ce dernier donne ses réponses pour gagner du temps.

Première lettre du F. Laurent, avec les réponses de M. de la Mennais, *ici en italiques*.

D. S. Quintin le 25 août 1823

Mon Révérend Père,

J'ai fait voir le plancher du dortoir au menuisier et lui ai exposé la manière dont vous voulez que cela soit fait. Mr. Ropert et le menuisier prétendent qu'il y a meilleur temps de le faire à neuf. Pour le refaire, il coûtera tout au plus 200 frs et pour couvrir le vieux plancher en bois mince, il ne coûtera pas moins de 150 frs.

"J'y consens. Je vous enverrai cet argent-là dans un mois ou 6 semaines."

Le mémoire ci-inclus vous eût été présenté samedi dernier par Mr. Ropert, s'il se fût trouvé chez lui. Il en fait l'abandon, si vous vous décidez à faire le plancher.

"Remerciez-le de ma part."

Je ne sais pas où adresser les exemples d'écriture faits par les élèves, au F. Germain.

"À St-Quay : envoyez-les lui sous enveloppe cachetée."

Est-ce ainsi qu'il faut vous écrire ?
"Oui."

On m'a dit plusieurs fois que nous pouvions accroître nos propriétés en achetant la maison contiguë à la nôtre ; mais personne ne se propose de fournir les fonds nécessaires pour cela. "Il faut attendre."

J'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.
F. Laurent.

Seconde lettre du Frère Laurent.

Les réponses sont cette fois en marge de la lettre du F. Laurent.
Les réponses sont encore en italiques.

Monsieur L'abbé de la Mennais,
Vicaire du Grand Aumônier de France Paris
D. S. Quintin 2 8bre 1823.

Mon Père,

Je crois qu'il est temps de satisfaire à la promesse que je vous fis lors de notre dernière entrevue. J'ai attendu quelques jours de plus afin de vous donner connaissance de l'arrivée de Mr. Mounier et de son installation. Il s'est fait installer par Monsieur Leborgne, il prononça immédiatement avant la messe un discours bien pathétique, dans lequel il rappelait aux Quintinais les pertes qu'ils ont faites successivement ; il finit par dire qu'il n'avoit accepté qu'après beaucoup d'instances et parce qu'il croyoit que c'était la volonté de Dieu.

Je passe à quelque chose de plus intéressant pour nous.

Nous avons arrêté 2 cordes de bois, elles reviendront à 30 frs. Nous n'avons pas encore de fagots. Nous avons à peu près les deux tiers de notre provision de beurre, qui reviennent à environ 50 frs. Nous n'avons pu avoir de buffet, mais on en fera un, si vous voulez, dans l'enfoncement qui est dans la cuisine, où l'on parloit de mettre un châlit. -Oui." On va se pourvoir de bled et de cidre. - "Très bien."

Le menuisier a fait beaucoup de difficultés pour prendre le plancher au prix que je vous ai marqué. Néanmoins il a préparé les planches et il a promis de les placer d'aujourd'hui en 8.

"Mr. Blévin a dû vous envoyer 250f. pour payer cette dépense."

Le frère Jérôme a de la peine à maîtriser ses écoliers : le f. Hilaire et moi nous lui donnons la main de temps en temps ; cela produit quelques effets pour le moment. Il dit positivement dans certains moments qu'il ne fera plus la classe, qu'il retournera à Dinan. Mais il crie plus haut que le mal n'est grand.

"Il ne faut pas recevoir dans la classe du f. Jérôme d'ensfans de 5 ans et 5 ans 1/2 ; il faut qu'ils aient, au moins, 6 ans accomplis."

Permettez, s'il vous plaît, aux frères de Quintin de préparer le catéchisme dans un autre livre que Collot, les jours où il le faut faire sur les mystères ? Car les répétitions continues deviennent ennuyeuses aux écoliers ; et que sur des matières aussi délicates, il n'est guère facile d'improviser.

"Vous pouvez, en outre de Collot, étudier le Catéchisme de Montpellier, mais de l'édition de Charancy."

Certains frères disent qu'ils sont les maîtres absous de l'argent qu'ils ont reçu de leurs parents et qu'en conséquence ils peuvent en disposer à leur gré : que doit-on penser de cela ?

"Relisez l'article 8 du titre V de votre règle : vous verrez qu'il est défendu aux frères de faire aucun acte de propriété sans la permission du Sup(erieu)r de la congrégation : un novice ayant voulu rester maître absolu de ses biens de famille, je viens de le renvoyer."

Avant les vacances nous envoyions un écolier de chaque classe dire le chapelet devant une image de la Ste Vierge et sous les yeux d'un frère ; mais ayant appris que vous aviez improuvé cet usage à Dinan, nous n'avons pas voulu continuer : quel parti devons-nous prendre ?

"Vous pouvez continuer : je n'ai point improuvé cela."

Nous devons encore 37 l. 33 au f. Ignace, devons-nous lui tenir compte ; ou si vous nous en faites l'abandon ?

"Il faut les envoyer au f. Ignace pour la régularité des écritures."

J'ai la coutume de revoir mon catéchisme chaque jour, immédiatement avant d'aller en classe ; depuis longtemps j'ai l'intention de vous en parler ; malgré cela j'ai attendu jusqu'à ce jour : car, je n'ai jamais pensé à vous en parler lorsque l'occasion s'en est présentée. Je vous avoue qu'il m'est presque impossible de dire

quelque chose dont je sois sûr, si je ne rafraîchis ma mémoire, comme j'ai fait jusqu'à présent.

"Revoyez votre catéchisme ; mais que cela soit court."

Des deux lévites que j'ai il n'y en (a) plus qu'une de propre ; si vous voulez me permettre d'en acheter une de gros drap, par ce moyen je conserverai l'autre propre.

"J'y consens."

Mr. Leborgne m'a chargé ce matin de vous présenter ses hommages, et il m'a dit que Mr. Mounier a dû déclarer qu'il ne se chargeroit uniquement du soin de sa paroisse.

Mon père, je suis, avec un profond respect et une parfaite soumission, votre serviteur

F. Laurent

"Je prierai Mr. Le Borgne de vous continuer ses bons soins."

"Ne manquez pas d'envoyer des exemples au f. Germain le plutôt possible : il paroît que votre premier pacquet a été perdu".

(Sans signature)

(Adresse au verso, autographe de J. M. de la Mennais)

Au frère Laurent frère de l'Inst.n Xtienne, à Quintin

Troisième lettre du F. Laurent

avec les réponses du Supérieur toujours en italiques

D. S. Quintin, jeudi 6 9bre 1823

Mon Révérend Père,

J'ai l'honneur de vous prévenir que les lits sont montés, les paillasses rempaillées : il n'y a plus qu'à mettre des draps et des couvertures ; ce qui ne demandera pas désormais beaucoup de temps. Il ne reste plus à faire que la table d'écriture et quelques ustensiles de cuisine à acheter. Mr. Le Borgne m'a dit que le bled était acheté.

"J'organiserai le noviciat dans le mois de J(anvi)er, c'est-à-dire peu de temps avant mon prochain voyage en Bretagne".

Faut-il faire marché avec un boucher pour nous fournir un certain nombre de livres de viande par semaine à un prix fixe, ou faut-il suivre le courant ?

"Il faut prendre conseil de Mr. Le Borgne et suivre son avis."

J'ai demandé à Mr. Blévin, les 250 f. que vous m'avez annoncés ; il m'a répondu qu'il avait effectivement reçu 250 f. avec ordre de les faire passer au f. Ignace à Josselin, et non à Quintin. Cependant l'ouvrage est fait et l'ouvrier attend de l'argent.

"Je viens d'envoyer de l'argent à Mr. Blévin pour payer."

Je ne crois pas que nous puissions manger dans la cuisine, attendu que la cheminée fume. Il est facile de mettre les lits du salon dans le dortoir ; mais je crois qu'il n'est pas prudent de laisser cette partie de la maison ainsi seule. Il me semble que le cuisinier pourra entrer en fonctions d'aujourd'hui en quinze jours.

"J'enverrai le cuisinier incessamment. - Ne pourrait-on pas laisser seulement un lit dans le salon ?"

Lorsqu'on est détourné de ses devoirs par un empêchement légitime, doit-on réparer les manquements dans un autre temps ? Par exemple, il m'est arrivé deux fois depuis un mois de ne pouvoir faire ma lecture spirituelle pendant le temps destiné pour cela. Devais-je prendre sur le temps de l'écriture ou sur tout autre temps pour l'achever ? *"Non."*

Puis-je écrire hors le temps de l'écriture, lorsqu'il y a quelque chose qui presse ?

"Oui, mais il faut une véritable nécessité."

Dans quel temps doit-on se raser, apprivoier ses souliers, etc. ?

"On peut se raser le Jeudi matin et le dimanche matin. - C'est aussi le matin, avant la prière ou après le déjeuner qu'il faut apprivoier ses souliers."

Faut-il changer de draps de lit souvent ? *"Tous les mois."*

Les frères veulent renvoyer à ses parents tout écolier qui ne veut pas se soumettre à la correction. Je ne vois pas qu'il y ait un grand mal à leur prendre les mains, lorsqu'il ne peut en résulter aucun inconvénient, aucun désordre, car cette sorte d'expulsion ne produit souvent aucun effet.

"Je n'aime pas qu'on use de violence pour corriger les écoliers ; cela est sujet à mille abus. Relisez ce que dit la Conduite là-dessus et tenez-vous en là."

Mr. Le Borgne attend de vos nouvelles.

"Je lui écrirai." "L'ab. J. M. de la Mennais"

Mon Père, je suis avec un profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

F. Laurent

Trois lettres dont les sujets abordés sont multiples : questions matérielles et financières, aspects de la vie spirituelle, problèmes d'éducation et autres... Certains détails sont surprenants !



Une vue sur la ville de Quintin, aujourd'hui

D - la fondation de l'école Saint Nicolas, à Quintin

Le Fr. Anatolien Gérard, successeur du Fr. Laurent à Quintin, débute ainsi cette partie historique.

« Je ne saurais mieux commencer l'histoire de l'établissement qu'en donnant la copie textuelle des notes laissées par le Frère Laurent, premier titulaire et corrigées par Mr de la Mennais lui-même. »

« En 1822, l'autorité civile de la ville de Quintin, s'était décidée à demander des frères des Écoles chrétiennes comme Instituteurs. M. Souvestre, curé doyen, fut prié de se charger de l'exécution de cette affaire. Il en reçut la proposition avec plaisir et prit aussitôt des renseignements près de Mr Jn M. Robert de la Mennais pour la prompte arrivée de ces maîtres d'école.

Mr de la Mennais envoya à Mr le Doyen un prospectus de la Société des Frères des Écoles chrétiennes et amena à Quintin, quelque temps

après, le Directeur de ceux de St-Brieuc, lequel après avoir visité la maison nouvellement achetée par Mr Ropert aîné, dit qu'elle ne leur convenait pas. Ce refus, joint à une somme très forte que le prospectus exigeait pour la fondation de deux frères enseignants et d'un cuisinier fit que le Doyen, organe du Conseil municipal, ne persista pas dans sa demande.

Alors la Maison fut offerte à Mr de la Mennais pour y établir des Frères de l'Instruction chrétienne. L'offre ayant été acceptée Mr de la Mennais laissa au Doyen pour faire un dortoir, les 800 f que celui-ci aurait dû payer à titre d'indemnité pour les deux premiers frères fournis par la maison du noviciat.

Le dortoir achevé et les autres dispositions étant faites Mr de la Mennais envoya deux de ses frères à Quintin. Ils arrivèrent le lundi le 9-9bre 1822. Mr de la Mennais vint les y installer 8 jours après. (Il s'agit des frères Laurent et Hilaire.)

« Deux maîtres ne pouvant suffire à l'instruction de plus de 200 écoliers, une somme annuelle de 200 f fut ajoutée, par la ville à celle de 1000 f déjà allouée. Le troisième frère, le frère Jérôme arriva le 20 février 1823 pour secourir les deux premiers. »

Comme dans d'autres villes : Malestroit et Ploërmel, à cette même époque, les autorités civiles pour tenir leur école tentent, mais en vain, d'obtenir les Frères des Écoles chrétiennes, spécialistes connus et reconnus de l'enseignement, avec leur méthode simultanée.

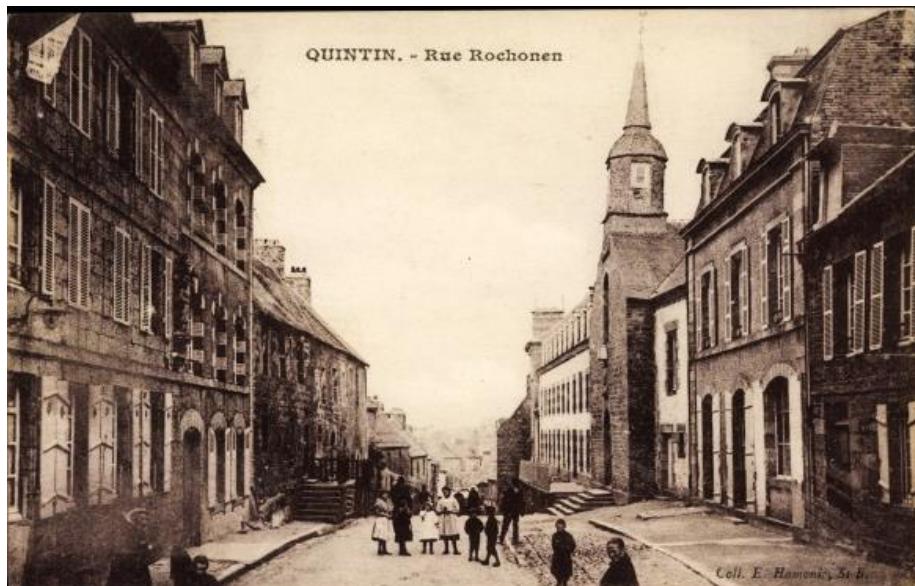
Mais d'où provient la propriété offerte, rue Rochonen, au Père de la Mennais par le curé de Quintin pour ouvrir l'école des frères ?

Madame Veillet-Dufresche de la famille Veillet-Alanou avait donné à Mr Souvestre, curé doyen de Quintin, 14 mille francs, pour avec la dite somme, acheter une propriété où seraient installés des Institutions congréganistes.

Mais craignant qu'une nouvelle révolution ne vînt spolier les congrégations et voulant faire un bien permanent, elle fit stipuler dans le contrat « que si les frères de la Doctrine chrétienne n'étaient pas établis dans cette ville, ou si après l'avoir été ils étaient évincés, ou quittaient l'établissement sur quelque prétexte que se soit, les immeubles ci-dessus vendus appartiendraient à l'Hospice civile de Quintin, pour être employés à tout autre établissement de charité ou bien à l'utilité de la dite ville de Quintin. »

Soucieuse d'éviter les conflits de succession au sujet de cette propriété, quelques années après, elle en fit don par testament au Père de la Mennais. Mais un vice de forme, permit à la Municipalité de revendiquer ce bien.

Que de soucis pour le F. Laurent ! Il devra même aller au procès à St-Brieuc. La Justice finira par donner raison aux Frères.



La chapelle de l'école Saint-Nicolas, ouverte sur la rue Rochonen

2 - FRÈRE LAURENT : SON PARCOURS AVANT QUINTIN

A - F. Laurent : origines, formation, premiers postes

Nous avons peu de renseignements sur la famille du F. Laurent et sur son parcours avant son entrée au Noviciat d'Auray, le 10 août 1819.

Il est né à Pont-Réan (Guichen) dans l'archidiocèse de Rennes, le 8 septembre 1801, en la fête de la Nativité de la sainte Vierge, et au vingt-et-unième anniversaire de la naissance de Jean-Marie de la Mennais.



1176. La Trinité-Porhoët (Morbihan)
La Rue de Merdrignac

A. Lamiré, Editeur, Rennes

Sa famille comptait deux filles et deux garçons, Mathurin (le futur frère Laurent) était l'aîné. Son père était gendarme et ses affectations déplacent la famille, d'abord à Maure-de-Bretagne, puis à la Trinité-Porhoët.

Nous ignorons qui a influencé son départ pour le noviciat d'Auray, à l'âge de 18 ans. Il est admis au noviciat du Père Deshayes, à Auray, le 10 août 1819.

Il prend en religion le nom de Frère Laurent, nom du saint dont l'Église célébrait la fête, le jour de son entrée dans la vie religieuse.

NOVICIAT D'AURAY

Il n'a rien laissé qui informe sur son année de formation mais il a fait le même parcours que d'autres frères qui, formés eux aussi à Auray, ont relaté leur parcours.

Accueil au presbytère.

Gabriel Deshayes accueille les aspirants dans son presbytère, sans doute pour vivre avec eux et mieux les connaître. Le « *salon à manger* » servait de réfectoire, la chambre du curé rassemblait tout le monde pour les prières du matin et la chapelle servait de salle d'étude et de dortoir. Un cadre spartiate !

Le Père Deshayes, Maître des « novices ».

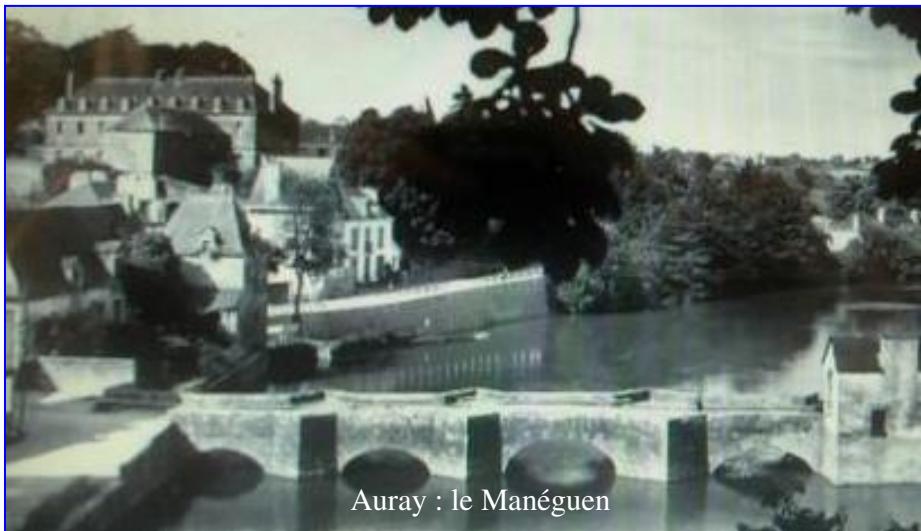
Il encadrait et dirigeait ses futurs « frères » pour les former à leur œuvre charitable d'éducation de jeunes des campagnes.

Selon F. Augustin, durant les absences du Père Deshayes « ... *C'est le F. Pierre qui présidait tous les exercices, surveillait ses confrères aux récréations et aux promenades et devait rendre compte de tout.* » F. Pierre Pinsard est en fait surveillant. Rôle combien ingrat pour celui qui exerce cette fonction !

Activités manuelles trop nombreuses ?

« *Il faut avouer que Gabriel Deshayes négligeait en eux les sciences humaines. Il les faisait souvent travailler à des ouvrages manuels, soit dans son jardin, ou à fendre du bois, aider à la cuisine, défricher un champ acheté... »*

F. Augustin déplore que ces activités soient faites au détriment d'une formation intellectuelle plus poussée. Elle sera indispensable pour acquérir le Brevet de capacité à l'enseignement.



Auray : le Manéguen

Formation intellectuelle réduite

« Pour leur instruction, ils se rendaient tous les jours à l'école du Petit-Manéguen où les Frères des Écoles chrétiennes leur donnaient les connaissances nécessaires et leur méthode. ». Crosnier dans *« L'homme de la divine Providence »*

Après leur départ, M. Humphry, principal du collège d'Auray assure des cours. Et Gabriel Deshayes donnait aussi des leçons.

Écoutons encore le Frère Augustin sur l'objectif visé :

« M. Deshayes ne cherchait point à établir une congrégation de savants, mais seulement à former dans ses disciples des hommes solidement vertueux et de procurer aux campagnes des instituteurs qui, en apprenant aux enfants la pratique du bien, leur enseignassent seulement la lecture, l'écriture, les premiers éléments de la grammaire, les quatre premières règles de l'arithmétique et le catéchisme. »

Objectif limité, en raison du niveau initial de ses recrues et du public visé : les enfants des campagnes, qui étaient soumis aux travaux agricoles fatigants, tout au long des saisons.

Formation spirituelle des aspirants.

Le règlement donné par F. Augustin l'atteste : « *Lever à 4 h. 30, prière et méditation à 4 h. 45, messe à 6 h. à l'église paroissiale, déjeuner à 7 h. et récréation ; à 10 h., lecture de piété, ensuite examen particulier avant le dîner, à midi...*

Après la récréation, 30 minutes de catéchisme, puis classe, à 4 h., récréation puis adoration du Saint-Sacrement.

À 7 h. souper et prière du soir. Indépendamment de la méditation, le Supérieur donnait de fréquentes instructions. » Il « s'efforçait de maintenir tout le monde dans l'esprit d'humilité et d'obéissance. »

Ne sont pas négligés : charité fraternelle, abnégation, pauvreté, sacrifice. Ils vivaient avec leur Père qui, par sa vie donnée et sa foi indéfectible en la Providence, les marquait à vie.

Après avoir profité de la formation pédagogique donnée à Auray par les Frères des Écoles chrétiennes, le jeune était rapidement placé dans une école.

Le frère Laurent ne fera son engagement définitif de religieux qu'après la période probation d'au moins 5 ans, en fait, le 28 août 1828.

Les premiers placements du frère Laurent

Le nouveau religieux débute dans l'enseignement à **Lamballe, en 1820**. En effet, Le Père de la Mennais, en accord avec le curé, pour contrer l'école mutuelle, ouvre une école avec les Frères de la toute nouvelle congrégation, formés à la méthode simultanée préconisée par les Frères des Écoles chrétiennes.

L'année suivante, en 1821, il est placé à Pordic, cité dans laquelle le F. Paul Guyot, formé à Auray, avait été envoyé par le Père Deshayes, à la demande du Père de la Mennais qui voulait ouvrir une école pour prolonger les fruits d'une Mission. Le Père Deshayes avait dû être sensible aussi à cette demande du fait que son ami le Père Duchesne, Supérieur général des Congrégations montfortaines était originaire de Pordic !

Nous aurons l'occasion d'évoquer plusieurs fois le F. Cyprien, premier successeur du Père de la Mennais qui sera placé à Pordic. Architecte, il est le spécialiste du dessin linéaire et l'auteur des plans de l'église de Pordic.

3- F. LAURENT : 50 ANS DIRECTEUR À QUINTIN

Quand le Supérieur général fonde l'école importante de Quintin, en 1822, il arrête ses vues sur le Frère Laurent pour la direction de cette maison. : « *Quoique jeune (21ans) le Frère Laurent se faisait remarquer par sa piété et son exactitude à observer la Règle de son Institut. Il était plein de zèle, et dès le principe, il se consacra tout entier à l'œuvre que lui avait confiée Mr de la Mennais.* » note, dans les Annales, le frère Anatolien, son successeur à Quintin.

Ses débuts à Quintin

Il rejoint Quintin, le 9 novembre 1822, à l'issue de la retraite annuelle, pour découvrir la ville dans laquelle il sera directeur de l'école, durant 50 ans.

Avec le F. Hilaire, il loge d'abord au presbytère, puis chez les Ursulines. Il va s'investir pendant 50 ans pour animer et développer son établissement dans un contexte difficile.

En 1823, il obtient un troisième Frère, le F. Jérôme et la communauté s'installe sur le site de l'école. Le premier Frère cuisinier, le F. Dominique arrive au mois d'octobre.

A - Ses démarches pour agrandir et gérer son école

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves le F. Laurent est poussé à agrandir son école, ainsi -comme nous l'avons déjà vu (page 16), le 25 août 1823, il écrit à son Supérieur à Paris : « *On m'a dit plusieurs fois que nous pourrions accroître nos propriétés en achetant une maison contiguë ; mais personne ne se propose pour fournir les fonds nécessaires pour cela.* »

Réponse laconique : « ***Il faut attendre.*** »

Le F. Laurent trouve M. Ropert qui sera un conseiller sur place et un bon intermédiaire pour aboutir à l'acquisition de cette propriété.

Les choses avancent car le Père de la Mennais est mieux informé cette fois :

D.S. Paris, le 9 avril 1824

« *Mon très cher frère,*

Je suis bien en retard avec vous, c'est-à-dire que j'aurais dû répondre plutôt à vos différentes lettres, mais cela m'a été impossible.

La minorité des enfants de l'un des propriétaires de la maison que je désire acheter est obstacle à la vente ; pour le lever, il faudrait, aux termes de l'article 457 du Code civil, que cette vente offre un avantage évident, et aux termes de l'article 458, la délibération du conseil de famille devrait être homologuée par le tribunal de première instance : sans cela il n'y aurait pas de sûreté. Parlez-en de nouveau avec l'excellent Mr. Ropert, et voyez avec lui si ces formalités peuvent être remplies facilement et sans trop de grands frais. »

En mai 1824, le marché est conclu. Le Supérieur, satisfait de cette acquisition, écrit au F. Laurent : « *Remerciez M. Ropert qui n'aura manqué certainement de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les procès.* »

Ainsi à l'occasion de cette première acquisition, le F. Laurent fait rapidement l'apprentissage des tractations difficiles. D'autres acquisitions seront, elles aussi, sources de bien d'autres soucis pour le Directeur, durant ses nombreuses années à Quintin.

En 1824, l'école compte 205 élèves répartis en 3 classes.

En 1829, ils sont 240 répartis en 4 classes. La petite classe compte 120 élèves ; le local est très exigu et l'escalier d'accès fort dangereux et de ce fait deux enfants sont gravement blessés.

B - Les innovations éducatives : sources de revenus modestes

Les difficultés financières sont permanentes car la municipalité refuse d'augmenter le salaire des Frères. De plus, en 1839, elle décidera que « *chaque institution communale doit verser à la caisse municipale une rétribution mensuelle de 5 centimes par élève étranger à la commune. Encore des revenus en moins !* »

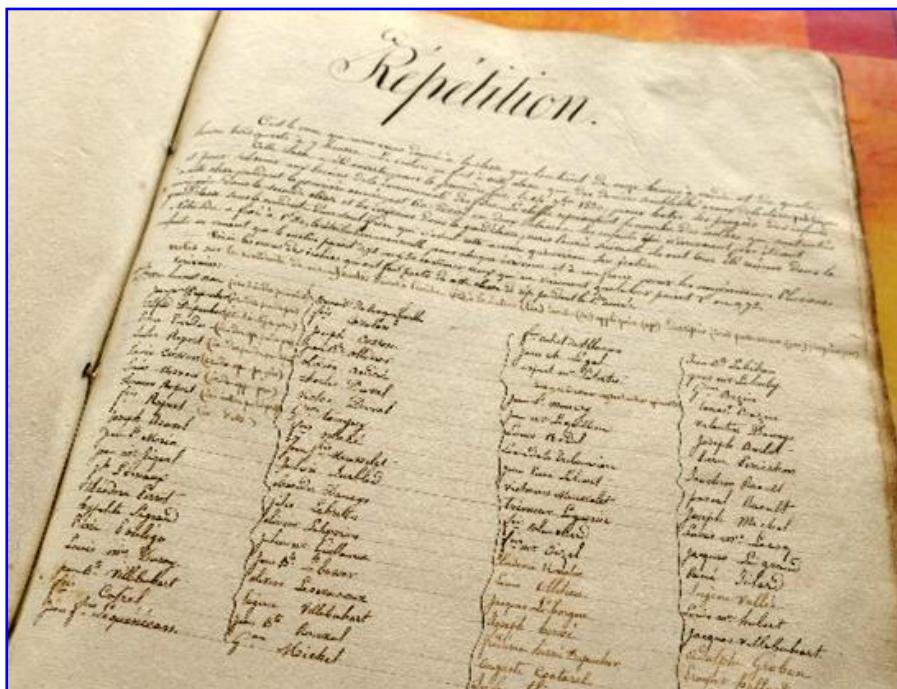
La solution pour trouver des fonds est de proposer des options payantes. Le registre des comptes, tenu avec minutie, comptabilise toutes ces recettes vitales.

En 1830, avec l'accord de son Supérieur, le F. Laurent, ouvre une classe de « *répétition* » payante. Mais qu'est-ce que cette « *classe de répétition* » ?

Le registre nous éclaire à ce sujet.

« C'est le nom donné à la classe que l'on tient de 11h à midi et de 4h 3/4 à 7 h. Les élèves ne font à cette classe que les devoirs semblables à ceux de la classe publique.

Cette classe a été ouverte pour hâter les progrès des enfants et pour subvenir aux besoins de la communauté. Notre Père a fixé à 1f50, la rétribution mensuelle pour les écrivains et à 1f pour les non-écrivains. La première année, ils sont 60 en 2 groupes et 40 en 1 groupe après. »



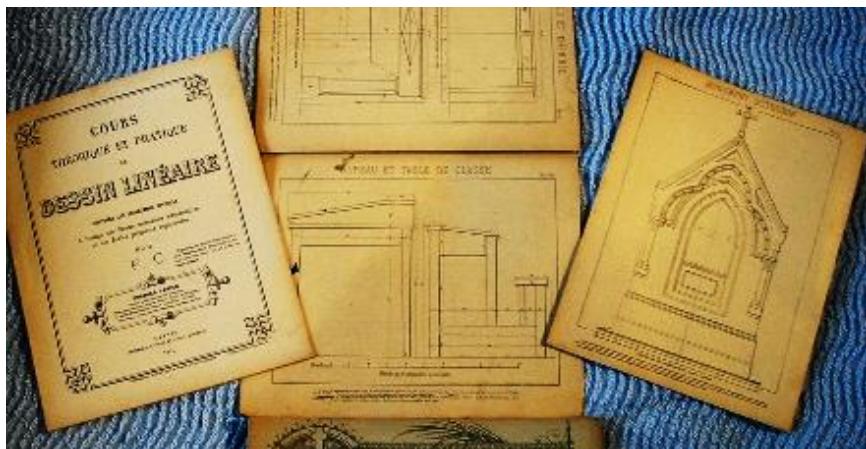
En 1831, pour des raisons financières l'établissement se voit obligé de recevoir des **rétributions scolaires** des enfants étrangers à la ville de Quintin : soit 0f75par mois pour la petite classe et 1f70 par mois pour la grande classe.

1833 : les cours de dessin linéaire et académique. Les Annales apportent des précisions :

« La classe de dessin linéaire est ouverte par le Fr. Cyprien en 1833 et celle de dessin académique en 1834.

Viendront ensuite assurer ces cours les Frères Étienne-Marie et Adolphe.

La rétribution mensuelle est de 2f, mais de 1f50 pour ceux qui paient déjà la classe de répétition. »



1834 : Une nouvelle construction s'impose pour assurer des conditions de vie acceptables pour les jeunes et les maîtres. Le rapport d'inspection du 3 février 1834 est formel :

« Il y a 5 frères, 217 élèves en tout présents. La première classe est desservie par le frère Laurent et contient 55 élèves. La seconde classe a 60 élèves et la troisième classe 120 élèves.

Le local est tellement resserré qu'il compromet la santé des enfants et rend impossible l'instruction. Il n'existe pas dans le Royaume un entassement aussi funeste. Une seule petite croisée vient éclairer ce réduit dont les abords sont même dangereux. »

En 1837, ouverture d'une classe payante où l'on enseigne l'histoire et la géographie

Dans les années 1840, il faut, à nouveau, envisager d'agrandir. Le Père de la Mennais tergiverse et voudrait que la municipalité participe aux frais et assume toute sa responsabilité.

D. S. Ploërmel, le 30 Mai 1841

Mon très cher frère,

« Je ne suis nullement disposé à faire un emprunt de 3000 f. pour bâtir une classe à Quintin, car la ville nous doit un local pour la faire, et la congrégation ne peut se charger d'une pareille dépense, qui serait de sa part un pur don à la ville, puisque nous n'en serions jamais remboursés : la seule manière convenable d'arranger cette affaire est celle que j'avais proposée, mais qu'on n'a point acceptée, fort heureusement pour nous, car elle eût été encore très onéreuse pour nous. »

Suit une abondante correspondance où le Père réclame des renseignements précis avant d'aller de l'avant et se trouve confronté au mauvais vouloir de la municipalité et à l'extrême pauvreté du pays.

D. S. Ploërmel, le 6 7bre 1842

Mon très cher frère,

« Quel sera le prix (à peu près) de la maison à vendre ? En quoi consiste-t-elle ? pourroit-on y placer la classe du f. Pamphile ? Y a-t-il un jardin ? Communiqueroit-il avec notre terrain ?

- En relisant l'affiche, je vois que ces **renseignemens** s'y trouvent en partie, et je crois reconnoître la maison de M. Brignon - elle seroit beaucoup trop cher pour nous, et nous n'avons pas à y penser. »

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

D. S Ploërmel, le 31 Janvier 1843

Mon très cher frère,

Votre demande de secours au Ministre serait tout-à-fait inutile, car il ne peut rien accorder pour faire une construction qui ne sera pas propriété publique.

-- Je sais qu'il sera difficile d'obtenir des habitants de Quintin la somme dont nous aurions besoin ; **le pays est si pauvre !**

Cependant la Providence est riche et, peut-être, nous ouvrira-t-elle ses trésors, au moment où nous y penserons le moins.

Si les ecclésiastiques, et particulièrement Mr. le Curé s'intéressaient à cette bonne œuvre, elle se ferait un peu plus tôt ou un peu plus tard.

D. S. Ploërmel, le 4 Janvier 1845

Mon très cher frère,

J'ai le regret de ne pouvoir accepter les propositions que nous fait la ville de Quintin, au sujet de la bâtisse projetée, car, elles se réduisent à ceci : pendant neuf ans, la ville dépensera vingt ou trente francs de plus, par an, qu'elle ne dépense actuellement, pour le loyer de la petite classe de l'école communale, et moyennant ce sacrifice d'environ 200 f., en tout, elle jouira gratuitement, à perpétuité, à la fin du bail, du rez-de-chaussée d'un bâtiment qui aura coûté à M. de la Mennais plusieurs milles francs, et dont il paiera seul les réparations et les impôts : pour toute indemnité, la ville lui allouera, en pierres, soixante francs de plus que ne vaut le terrain que cette construction lui fera perdre.

Évidemment, je ne puis souscrire à de pareilles conditions. Les choses resteront donc dans l'état fâcheux où elles sont : je ne bâtirai pas.

Enfin, le feu vert pour la construction tant attendue !

D. S. Ploërmel, le 6 août 1845

Mon très cher frère,

« J'apprends avec plaisir que mes propositions ont été agréées par le conseil municipal de Quintin ; nous ferons une grande dépense pour jouir d'un petit loyer ; mais enfin, l'établissement en prenant des développements, deviendra meilleur, et il se fera plus de bien, c'est tout ce que je désire. »

Ainsi malgré les demandes réitérées du F. Laurent, le Conseil municipal refuse de louer ou de construire une nouvelle classe. Il faudra attendre l'année 1846, pour que le Père de la Mennais, après de nouvelles tractations laborieuses avec la Mairie, construise lui-même un nouveau bâtiment et obtienne une petite subvention annuelle pour sa location à la ville.

Constats amers du Père dans ses lettres au F. Laurent :

« *Ailleurs, on nous aide pour nos bâtisses. À Quintin, on ne donne rien. Ailleurs, nous établissons des pensionnats, à Quintin, on ne veut pas de pensionnat.* » (05-01-1844)

« *Car enfin ... l'école de Quintin n'est qu'une charge pour la congrégation : elle ne rapporte rien. Si elle se soutient, c'est grâce à l'ordre et à l'économie que vous mettez dans les dépenses.* » (22-06-1845.)

N.B. Preuve des difficultés financières, en 1848, grâce à son patrimoine le F. Laurent (qui a obtenu l'autorisation d'employer l'héritage (1000 F d'un de ses frères) a enfin pu payer ses dettes !

C - en 1845 ouverture d'un pensionnat

« *Je ne répugne pas à établir un pensionnat à St-Nicolas, si le Curé et Mr le Maire jugent que cela soit à propos ; mais, je voudrais auparavant visiter moi-même le local : j'en ai une triste idée et je ne crois pas salubre.* (Lettre du 21-10-1845)

Après bien des démarches près de la Mairie, du Préfet et l'avis du Conseil de l'Université, le Ministre donne son feu vert en posant certaines conditions dont l'exécution sera contrôlée lors du passage du Comité local programmé par la Mairie.

PROSPECTUS DE 1845 : PENSIONNAT DE QUINTIN

Le prix de la pension :

300 f pour onze mois d'école couvrant : blanchissage et contribution scolaire (fournitures classiques non comprises)

Versement en 3 périodes : Rentrée scolaire première quinzaine de septembre.
Versements :

- 100 f à la rentrée
- 100 f au premier jour de l'an
- 100 f à Pâques

Pas de remise sur la pension pour les absences ou congés (sauf absences de plus de 10 jours pour des raisons de santé.)

Vestiaire à la volonté des parents (être habillé proprement) et raccommodage à leur charge.

Les élèves ne doivent pas être contagieux.

Le programme d'enseignement :

Prières, catéchisme, écriture, grammaire, arithmétique, géographie, histoire,

actes sous seing-privé (lettres, mémoires, reçus, baux), et dessin linéaire.

La surveillance

« *Le frère chargé des pensionnaires exercera sur eux la surveillance la plus active, il ne les quittera ni le jour, ni la nuit, ni à la récréation, ni pendant le temps de travail.* »

Les lettres affranchies seront adressées au F. Laurent,

Frère de l'Instruction chrétienne, à Quintin.

N.B. -Ce prospectus est **approuvé** en 1845, à Ploërmel, par le Père de la Mennais.

Tirage : 100 exemplaires imprimés chez Guyon, à St-Brieuc.

Diffusion : des exemplaires transmis aux Recteurs des 24 paroisses voisines.

En 1861, en raison des difficultés croissantes des familles pour scolariser leurs enfants, il est proposé, selon le registre, **trois ordres d'internes**

- 1- *Les pensionnaires auxquels la maison donne l'instruction et fournit la nourriture mensuelle moyennant 30f par individu.*
- 2- *Les grands chambristes qui reçoivent l'instruction et de la viande au dîner 5 fois par semaine pour 10f 20 par mois.*
- 3- *Les petits chambristes paient 6f par mois pour l'instruction ordinaire, la soupe et le lit, mais la leçon de dessin se paie en plus. »*

<i>Pensionnat Année scolaire 1859-1860.</i>	
<i>Noms des pensionnaires et des chambristes, avec leurs N° d'ordre.</i>	
<i>N° 1^{er} Eugen Corfmat</i>	<i>De Béharcou-Moëres (Morbihan) est rentré au pensionnat le 3^{me}</i>
<i>Le 3 septembre j'ai reçu ce jour le paiement de la pension de sa pension</i>	<i>en 100^f</i>
<i>Les 25 novembre j'ai reçu ce jour le paiement de la pension</i>	<i>en 100^f</i>
<i>Il est dû pour la pension des mois de juil^{te}, aoû^t et Sept^{embre} 1859 à la somme de 100^f</i>	<i>100^f</i>
<i>pour la pension du trimestre de 1860 33^f 50 pour le four, le four, la viande et le 10^f</i>	<i>2 02^f 50</i>
<i>pour les fournitures d'école et pour le 3^{me} quartier de l'année scolaire 1860-1861 à la somme de 10^f</i>	<i>10^f</i>
<i>pour la pension d'automne 1860</i>	<i>10^f</i>
<i>pour les fournitures d'hiver 5^{me} et 6^{me} quartier de l'année scolaire 1860-1861</i>	<i>50^f</i>
<i>Les 3 mois qui viennent d'après pour l'épicerie de la pension</i>	<i>2^f</i>
<i>Le 30 octobre j'ai reçu 27^f 50 de M. Corfmat de sa pension avec de la viande</i>	<i>27^f 50</i>
<i>qui doit à la distribution des 3^{me} et 4^{me} quartiers de l'année scolaire 1860-1861</i>	<i>qui doit à la distribution des 3^{me} et 4^{me} quartiers de l'année scolaire 1860-1861</i>
<i>comptez à la pension de 100^f que j'ai reçue pour cette année scolaire</i>	<i>comptez à la pension de 100^f que j'ai reçue pour cette année scolaire</i>

Le registre concernant les pensionnaires, tenu chaque année avec beaucoup de soin, précise les coordonnées de chaque jeune, les personnes qui l'accompagnent, son âge, son niveau d'études, si besoin l'alimentation fournie par la famille et éventuellement l'inventaire des effets personnels. Les divers versements pour régler les frais, correspondant à l'option choisie pour le jeune sont notés avec rigueur et prennent en compte les moyens financiers de sa famille

En 1848, création d'un cours d'adultes pour les **apprentis**, fermé au bout de deux ans. Il rouvrira en 1874.

En 1850, le F. Polyclet ouvre une section de **musique**.

En 1851, ouverture d'une **école secondaire** confiée à des prêtres, le collège Saint Joseph. En 1859, ce petit collège deviendra autonome.

D -rôle pédagogique du f. Laurent

Chef d'établissement, le Fr. Laurent, guidé par son Supérieur, exerce un rôle pédagogique près des « *frères de classe* » de son établissement.

Voici quelques lettres concernant les questions éducatives en plus des courriers concernant les ouvrages à utiliser. « **La conduite des écoles** », manuel pédagogique des Frères des Écoles Chrétaines, est la référence à suivre. La consigne « **Douceur et fermeté** » est répétée constamment aux instituteurs face aux problèmes d'autorité.

Lettre du F. Laurent du 6 août 1823 et réponse du Père de la Mennais sur la lettre.

« Les frères veulent renvoyer à ses parents tout écolier qui ne veut pas se soumettre à la correction.

Je ne vois pas qu'il y ait un grand mal à leur prendre les mains, lorsqu'il ne peut en résulter aucun inconvénient, aucun désordre, car cette sorte d'expulsion ne produit souvent aucun effet.

Réponse : "Je n'aime pas qu'on use de violence pour corriger les écoliers ; cela est sujet à mille abus. Relisez ce que dit la *Conduite là-dessus* et tenez-vous en là." L'ab. J. M. de la Mennais"

Mon Père, je suis avec un profond respect, votre très humble et obéissant serviteur. F. Laurent

Deux exemples de conseils éducatifs donnés par son Supérieur au F. Laurent.

D. S.

Paris, le 27 avril 1823

Mon très cher frère

La règle vous oblige à m'écrire une fois tous les deux mois, et il ne faut pas y manquer, car il est essentiel que je sache par vous-même tout ce qui se passe d'important dans les classes et dans la maison.

Veillez avec beaucoup de soin à ce que les enfans ne se battent ni en sortant des classes ni ailleurs : l'événement funeste⁴ qui vient d'arriver est un motif de plus de redoubler de vigilance et de sévérité sur ce point. Si parmi vos enfans il s'en trouvoit d'incorrigibles, n'hésitez point à les renvoyer sans miséricorde : des exemples sont nécessaires pour maintenir l'ordre. Adieu, mes chers enfans : je vous aime et je vous embrasse bien tendrement.

.J. M. de la Mennais

D. S. Ploërmel le 26 novembre 1824.

Mon très cher frère,

S'il y a des enfants incorrigibles dans votre classe et dans celle du f. Jérôme, n'hésitez pas à renvoyer les plus mauvaises têtes : dans ces cas-là, il est indispensable de faire un exemple : vous pourriez dire aux parents que leurs enfants sont exclus de la classe jusqu'à mon prochain voyage, et alors je déciderai s'ils peuvent rentrer ou non : par ce moyen, la punition ne sera que temporaire, mais elle n'en produira pas moins un bon effet. Je compte aller vous voir dans les derniers jours de J(anvi)er ou dans le commencement de Février. Adieu, mes chers enfans : je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'abbé J. M. de la Mennais

Le F. Laurent évoque les principes éducatifs qu'il voudrait pouvoir mettre en pratique.

Il écrit au Père de la Mennais en 1824 : « *Notre école est composée de 205 écoliers : nous ne pouvons pas en faire ce que nous voudrions bien parce que nous n'avons pas les qualités nécessaires pour cela : la douceur et la fermeté. Quoique nous nous efforçions de les réunir. »*

⁴ Un élève s'était grièvement blessé en descendant l'escalier vétuste de sa classe.

Consignes données au frère Laurent pour conseiller ses frères

D. S. à la Chesnaie le 4 juin 1826.

Mon très cher frère

Recommandez bien de ma part au f. Rogatien d'être plus doux envers les enfans, et de ne les point punir avec tant de rigueur - Je défends absolument de mettre les enfans en prison sous l'escalier, sous quelque prétexte que ce soit ; à moins que ce ne soit pour les retenir pendant quelques instants : on doit s'en tenir aux punitions marquées dans la Conduite, et encore ne faut-il les appliquer qu'avec une grande réserve. »

Tout à vous, en N.S., mon cher enfant. J. M. de la Mennais

Le F. Laurent a mission de guider et équiper un frère avant qu'il ne rejoigne son poste.

D. S. Ploërmel le 8 7bre 1838

Mon très cher frère,

Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous ferez partir le f. Andronic-Marie, à Plouguerneau, mais il ne s'y rendra que lorsqu'on lui en aura donné l'avis ; en attendant, formez-le à la pratique de la classe, et donnez-lui tous les avis dont il peut avoir besoin pour bien organiser une école nouvelle ; expliquez-lui la Conduite et tout ce qui a rapport au matériel d'une classe et tracez-lui un règlement pour la distribution des exercices dans une école où il n'y a qu'un maître qui réunit toutes les sections.

Préparez aussi le paquet qu'il devra emporter avec lui ; il devra se composer comme suit : 6 chemises, 6 paires de bas, 6 ou 8 mouchoirs. Je suppose qu'il a un bon chapeau,

1 bonne lévite ; il faut qu'il ait aussi une bonne paire de souliers, en outre de celle qu'il porte dans ses pieds. Vous lui fournirez aussi les objets suivants : un signal, etc.

Je vous embrasse tendrement en N. S

.L'ab. J. M. de la Mennais

E - le temps des épreuves

Alors que l'école St Nicolas jouissait d'une bonne réputation, le vent tourna, suite à la convergence de plusieurs facteurs.

1) Les relations difficiles avec la Mairie

On a vu tout au long de l'évolution de l'école que la Municipalité refusait souvent les demandes du F. Laurent pour équiper au mieux son école.

Dans son registre de suivi des inscriptions des élèves, de la tenue scrupuleuse des comptes des familles et des bulletins des élèves, le F. Laurent a recopié 123 lettres reçues de la Mairie, de l'administration et des autorités académiques, entre 1841 à 1864.

Cet abondant courrier nous laisse deviner le nombre important de lettres, que de son côté, il a dû rédiger pour répondre aux exigences ou solliciter des aides pour améliorer les conditions de vie de ses élèves et des enseignants. Hélas, que de refus essuyés !

Voici un **échange de courriers** qui en dit long sur les exigences de la Mairie !

Quintin, le 10 mars 1853

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir ma donner la note de tous les objets appartenant à la ville qui peuvent exister dans votre établissement. Je suis Monsieur, votre très humble serviteur

Le maire de Quintin Cornu- Buzancy »

Et la réponse du F. Laurent concernant l'inventaire des objets de son école !

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous fournir la note que vous me demandez des objets existants dans nos classes qui peuvent être revendiqués par la ville parce que je les ai achetés avec une partie de la somme allouée pour donner des fournitures d'école aux enfants indigents et pour entretenir le mobilier des trois classes communales.

En 1822, le premier mobilier de l'école a été fourni par Mr Souvestre, curé et doyen de la paroisse St Thurial. (Chapelle détruite lors de la Révolution) Aucun meuble important n'a été fait depuis cette date, si ce n'est deux tables à écrire que j'ai prises à mon compte.

En 1841, J'ai fait faire un mètre cube et j'ai acheté la collection des poids et mesures pour la démonstration du système métrique dans la première classe.

En 1842, j'ai renouvelé les images et les sentences classiques de la fondation, c'est-à-dire 15 images et 18 sentences encadrées et en partie vitrées.

En 1843, et plus tard j'ai fait placer quatre grandes cartes géographiques et 4 tableaux de dessins linéaires dans la première classe.

En 1844, J'ai fait la dépense de deux poêles en fonte et plus tard d'un troisième. Il y avait deux poêles en faïence dont un existe encore dans la salle d'étude de l'école secondaire et l'autre a été vendu 15 f. j'ai porté le produit de cette vente en diminution de la somme qui m'était due à la fin.

En 1845, ces poêles et leurs tuyaux en tôle qui sont bons pour le moment mais qu'il faut en partie renouveler chaque année. Tous ces objets ci-dessus mentionnés se trouvent présentement dans les classes. En divers temps et ordinairement tous les ans, je fais faire de petites réparations, aux murs, aux planchers et aux bancs des classes, mais ces dépenses sont peu sensibles présentement.

Monsieur le Maire, à la fin de l'année dernière, j'ai fait placer dans la grande classe une estrade qui n'est pas payée et coûte 50 f. Cette dépense devrait être supportée par la commune mais si j'enlève cette somme des 200 f qui sont alloués, je n'aurai plus assez pour fournir les choses nécessaires aux élèves indigents, puisque malgré les précautions que je prends, j'ai chaque année un excédent de dépenses. En conséquence, je garderai cette dépense pour mon compte, à moins que le Conseil municipal ait la générosité de m'en décharger.

Veuillez croire, Monsieur le Maire à mon profond respect.

Signature : Haudry Mathurin

Mais la situation financière reste toujours très précaire, car le Conseil municipal refuse systématiquement d'augmenter leur contribution à l'école, en fonction du nombre d'instituteurs.

De même, en 1853, « la quatrième classe n'a que des bancs et pas de tables pour écrire. » La demande de deux tables, faite à la mairie, reçoit cette réponse décourageante : **« Ce qui a suffi peut encore suffire. »**

2) La concurrence de l'école publique

Cette école était tenue par M. Blivet, certes bon instituteur mais peu loyal dans les moyens dont il se servait pour combattre l'école des Frères. Voir la lettre à ce sujet en Annexe 2

De plus, le Maire soutient l'école publique. Ainsi tous les ans avant la rentrée des classes, le Maire fait publier par le tambour de ville que les enfants qui veulent entrer à l'école supérieure auront à se présenter à la mairie où une commission les examinera. Les 10 plus forts sont admis gratuitement à cette école. De ce fait, à l'école Saint-Nicolas, les effectifs baissent et les recettes également.

3) Surtout, plus pénible à vivre, l'opposition du clergé

Surtout ce qui peine les Frères c'est de constater que le curé en tête, et tous ses vicaires (sauf un), poussent les parents à envoyer leurs enfants à l'école publique.

Moment très difficile pour le F. Laurent d'autant plus que le curé demandait à qui voulait l'entendre le départ du F. Laurent. Il en fit la demande oralement lors de la venue, à Quintin, du F. Cyprien, alors Supérieur Général.

Le Supérieur constata surtout l'extrême misère dans laquelle vivaient les Frères. Ils n'avaient à boire que de l'eau dans laquelle on ajoutait quelques gouttes de vinaigre !

Le chroniqueur précise que le curé promit de donner une barrique de vin, le jour de l'arrivée du remplaçant du F. Laurent.

Le F. Laurent subissait en silence ces humiliations quand tout le monde l'abandonnait, mais il se démenait encore plus pour relever la réputation de son établissement.

Heureusement, les choses allèrent mieux. En effet, malgré les cris de victoires anticipés de Mr Blivet qui annonçait les brillants succès de ses élèves aux concours, les élèves des Frères gardèrent, chaque année, les premières places et de ce fait le vent tourna en faveur des Frères.

4 - SON ACTION AU POINT DE VUE RELIGIEUX

A - le supérieur de communauté

La communauté de Quintin a longtemps été composée de 5 Frères. La Père de la Mennais dans ses lettres donne des consignes à son Supérieur, pour guider les frères et il insiste fortement sur le respect de la Règle commune et du règlement :

« Recommandez de ma part au F. Dominique d'être plus docile : il doit se rappeler souvent qu'il a fait vœu d'obéissance et qu'il y manque quand il n'exécute pas ce que vous lui ordonnez : or, la violation des vœux est un péché grave. (26-11-1824)

“N'imposez pas facilement des pénitences, surtout à des frères qui ont peu de piété car, cela leur serait malheureusement plus nuisible que profitable : on ne peut les ramener que par une grande douceur. » (Lettre de St-Brieuc du 22-08-1838)

De Trémigon le 17 J(anvi)er 1847

Mon très cher frère,

« Il faut absolument que la règle revive dans votre communauté, que le silence y règne, et que chacun soit exact à se rendre aux exercices communs à l'heure marquée : vous en ferez aux frères la recommandation expresse de ma part, et j'espère qu'ils ne m'affligeront pas par un relâchement si déplorable en lui-même, et dont les suites leur seraient si funestes dans l'ordre du salut : on n'est pas religieux à demi et tous ceux qui manquent habituellement à la règle, marchent dans le grand chemin de la perdition. Que de tristes exemples n'en avons-nous pas eu ? il y a une juste et terrible malédiction de Dieu sur les lâches ! et particulièrement sur tous ceux qui, ayant été appelés à un état saint, foulent aux pieds les grâces de la vocation. »

De Ploërmel le 9 Xbre 1852

Mon très cher frère

« La transgression d'un point de règle n'est pas en elle-même un péché ; mais, lorsqu'elle est faite systématiquement, en quelque sorte, elle est un péché très grave, parce qu'elle est une violation de la promesse solennelle qu'on a faite aux pieds des autels, d'observer cette sainte règle. - Gardez la, mes chers enfants, gardez-la, afin qu'elle vous garde. - Il en est de même des manquements au Règlement particulier. - On doit se confesser de tout cela, avec une contrition sincère, toutes les fois qu'on le fait avec réflexion et par un calcul, qui seroit impie, s'il venoit au mépris de la règle. »

C'est clair, le Supérieur est strict dans l'application régulière de la Règle de l'Institut.

B - le coordinateur de la construction de la chapelle :

En 1826, après environ 4 ans de mise en route de l'école, le frère Laurent désireux d'avoir un lieu spécifique pour que les frères de la communauté puissent prier dans de bonnes conditions, rêve d'un oratoire.

Il n'imaginait pas alors comment ce souhait d'un modeste lieu de prière, deviendrait en fait le projet d'une **chapelle**, grâce à un généreux donateur. Mais il n'imaginait pas que cette entreprise serait source de multiples tracasseries, négociations, rebondissements et démarches délicates dont les lettres du Père de la Mennais se font l'échos durant plus d'une dizaine d'années.

Il y est question d'achat de maisons voisines pour son implantation, de plans successifs, de la décoration intérieure, de l'achat des objets nécessaires pour le culte jusqu'à la mise en place du clocher et de la cloche, d'un chemin de croix... Et bien sûr, à chaque étape l'éternelle question des finances à trouver, qui oblige à aller quémander près de généreux donateurs dont il faut respecter les volontés pour réaliser ces différentes étapes.

Le Père de la Mennais : architecte à distance

À la lecture de la quarantaine de lettres du Père de la Mennais au F. Laurent qui concernent cette fameuse chapelle, il est intéressant de voir

comment le Supérieur dirigeait les différentes étapes de sa réalisation. Il s'impliquait aussi bien dans le choix du lieu de sa construction que dans les négociations avec les propriétaires des maisons à acheter pour son implantation.



Il proposait des plans, consultait les donateurs en demandant au F. Laurent de ménager leur susceptibilité. Il suivait au plan juridique les dons pour éviter les conflits. Il rythmait les étapes de la construction et des aménagements intérieurs en fonction des financements possibles. Il faisait lui-même des achats d'objets pour le culte, lors de ses déplacements à Paris pour faire des économies. En fait, à distance et par plusieurs visites sur place c'est lui qui était le donneur d'ordres et

l'architecte de la réalisation.

Parfois le Supérieur demande au F. Laurent de faire preuve de beaucoup de diplomatie envers les généreux donateurs qui suivent de près la construction et l'équipement de la chapelle.

Mais le Père de la Mennais hausse le ton et recadre sévèrement son ami quand le frère Laurent engage des frais sans en référer à son Supérieur toujours soucieux de maîtriser les dépenses.

Prenons connaissance d'un extrait du document laissé par le Frère Laurent :

« Notice sur la fondation de la chapelle annexée à l'établissement des frères de l'Instruction chrétienne, à Quintin. »

« Les premiers frères n'ayant dans la maison d'école aucun appartement préparé pour y faire leurs exercices de piété et se trouvant trop éloignés de l'église eurent le désir de faire un oratoire. Il fallait l'argent pour cela. Le frère directeur n'en ayant pas, on lui conseilla de faire une demande à Jean Pierre Ollivry qui habitait avec son épouse Guillemette André, une maison qu'il avait achetée rue du Gasset, , faubourg de la ville de Quintin.

Une famille généreuse donatrice

Le directeur profita de sa première rencontre avec M. Ollivry pour lui exposer son intention et lui faire une demande d'argent. Le bonhomme écouta la demande avec plaisir et proposa aussitôt de faire plus qu'un oratoire. Il désirait faire une chapelle qui remplaçât celle de St Fiacre, détruite pendant la Révolution et dans laquelle il avait dit la prière commune à haute voix et même chanté les vêpres après le départ des prêtres pour l'exil. Cette chapelle était sise entre la rue Rochonen (rue de l'école) et la rue du Gasset...Les gens du quartier s'y réunissaient en grand nombre avant 1793. Le charitable chrétien gémissait de les voir privés de ce moyen de sanctification ; il était disposé ainsi que son épouse, à employer en partie en bonnes œuvres une partie de la fortune qu'ils avaient amassée par un travail actif d'environ 50 années. Mr Ollivry faisait le commerce des toiles. Il allait en colporter dans les villes et les campagnes ; il avait fait plusieurs affaires à St- Malo avec la famille Robert de la Mennais. Guillemette André sa femme s'occupait du ménage et de la préparation des fils nécessaires à la confection des pièces de toile qu'ils donnaient à faire à certains tisserands. Ces bonnes gens n'avaient que des neveux et des nièces auxquels ils ne voulaient laisser qu'une faible partie de leur bien, disant qu'ils voulaient faire quelque chose pour la gloire de Dieu et le salut de leurs âmes et que leurs parents auraient toujours assez....

M. Ollivry promet une somme de 6000 f. »

Une implantation à rebondissements multiples

Le Frère directeur fit connaître à son Supérieur Mr l'abbé Jean M. de la Mennais les intentions des époux Ollivry. Mr le Supérieur reçut cette nouvelle avec joie.

Il vint à Quintin peu de temps après, apportant un plan d'après lequel on devait démolir une partie de notre habitation et construire la

chapelle sur l'emplacement de la cuisine et du réfectoire et faire des appartements au-dessus de la future chapelle. Madame Veillet Dufresche ayant eu avis de ce projet s'opposa à son exécution en disant qu'elle ne voulait pas qu'on abattît un chêne pour faire une cuiller.

Mr le Supérieur proposa alors de bâtir la chapelle en bas du premier jardin et de faire un couloir dans la maison pour y aller. Mr Ollivry dit à son tour qu'il aimait mieux voir une chapelle ayant façade sur la rue plutôt qu'une cathédrale dans un jardin. On abandonna encore ce dessein. »



Différentes étapes de la réalisation

Après l'échec de la tentative d'acquérir une propriété située de l'autre côté de la rue Rochon pour bâtir la chapelle, on achète, après bien des négociations complexes, une maison voisine que l'on rase : ce qui oblige à établir un nouveau plan.

En août 1827, les contrats financiers sont signés (intervention de personnes dévouées à la cause : M. Ropert et Mme Dufresche) et les travaux commencent. M. Mousselet promet un apport de 6 000 F, mais ses billets à ordre ne sont pas honorés en raison de la banqueroute de

son entreprise. Les travaux sont suspendus temporairement et la construction d'une sacristie ajournée.

Le 6 mars 1828, le Père de la Mennais, habile stratège, écrit : « *La chapelle étant couverte, il faudra suspendre les travaux. Mr Ollivry les voyant interrompus, se décidera peut-être à nous payer une partie des 2000f. qu'il a promis, car, il tiendra à voirachever l'ouvrage afin d'en jouir.* »

Le 15 décembre 1828, le gros œuvre est terminé, un autel est en place et la bénédiction solennelle, en présence du Père de la Mennais, est présidée par Mgr de la Romagère, évêque du diocèse.

La chapelle est consacrée au Saint-Esprit mais aussi à Saint Fiacre en mémoire de la chapelle rasée durant la Révolution. Autorisation est donnée d'y avoir le Saint-Sacrement en permanence.

Le 5 mai 1829, le Père de la Mennais, toujours réaliste en affaires, écrit de Ploërmel :

« *Vous pouvez faire fondre une cloche de 160 à 181f. à la condition qu'on en payera la moitié au moment où elle sera placée, et l'autre moitié au bout d'un an, car, il faut qu'elle soit éprouvée et garantie.* »

N.B. Une lettre recopiée par le F. Laurent indique que le maire de Quintin, homme cultivé, suggère au F. Laurent de graver sur la cloche de la chapelle, l'inscription qui figurait sur les cloches au début de la chrétienté ; à savoir :

Laudo Deum verum : Je loue le vrai Dieu
Plebem vovo : j'appelle les fidèles
Clerum congrebo : je rassemble le clergé
Defundos ploro : je pleure les défunts
Pestem fugo ; je chasse la peste
Festa decoro : je célèbre les fêtes.

Le 27 mai 1829, Mr l'abbé de la Mennais qui se trouvait à Quintin, a dit la messe dans la chapelle et nos écoliers y ont assisté pour la première fois. (*note du frère Laurent*).

Il restait à meubler la chapelle.

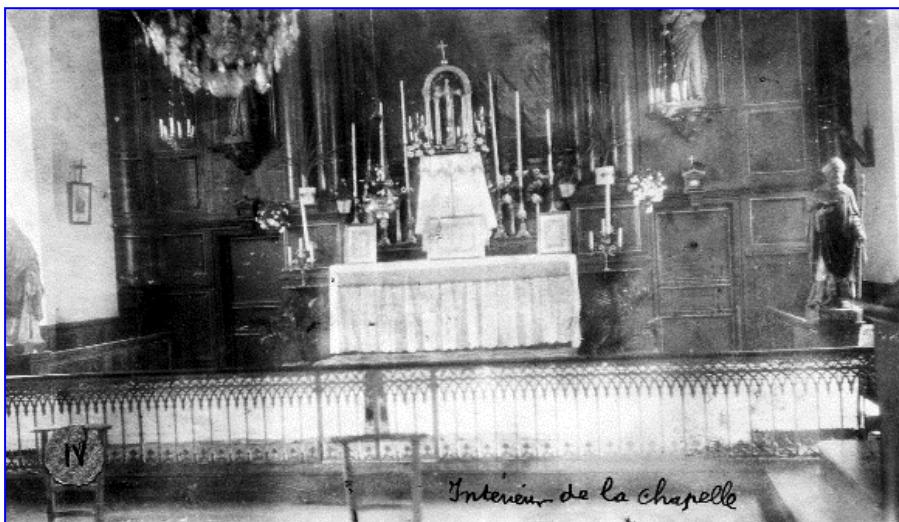
Il fallut deux ou trois ans, entre 1829 et 1832 pour l'équiper, au rythme des dons reçus (de la veuve Ollivry, de M. Ropert, de Mme Dufresche ou d'autres plus modestes donateurs).

Progressivement sont achetés : un calice, un ciboire, un tabernacle, un chemin de croix, les candélabres, un confessionnal, des statues, des peintures.

Les lettres du Père de la Mennais évoquent ces acquisitions progressives. Ainsi de Rennes, il écrit le 24 mars 1831 : « *Je dois aller à Paris immédiatement après Pâques : j'achèterai là votre ciboire et votre lampe ; je les aurai à meilleur marché qu'ici. Je veux bien que vous fassiez faire un confessionnal, mais seulement après que vos autres dépenses seront payées où à peu près.* »

Un mois après, encore de Rennes, il écrit :

« *J'ai acheté moi-même à Paris, et j'en ai rapporté un ciboire et une lampe pour votre chapelle ; le tout coûte 150f. que vous me rembourserez dans la première semaine de mai.* » (24-04-1831)



En 1842, le F. Laurent continuait encore à équiper sa chapelle et il reçut, le 27 juillet 1842, cet avis sévère du Père de la Mennais :

« *Vous avez un très grand tort de faire de nouvelles dépenses dans votre chapelle ; je vous recommande de n'y faire désormais rien de plus sans mon autorisation spéciale.* »

Durant ces années de réalisation de son rêve initial, le F. Laurent, intermédiaire entre les donateurs et son Supérieur pointilleux sur les dépenses, a dû faire preuve de beaucoup de patience et de diplomatie.

Il tenait toujours son Supérieur au courant de l'évolution de la situation et obéissait toujours à ses consignes pour faire avancer les choses, en évitant les conflits de personnes. Il a dû passer plusieurs nuits blanches quand les situations étaient délicates.

C - la chapelle : lieu de prière et d'évangélisation

Heureusement, tous ces efforts seront, pour le F. Laurent, une source de satisfactions car la chapelle devient vite un lieu propice à l'évangélisation, mission qui lui tenait à cœur et un espace ouvert qui donnait un rayonnement spirituel à son école.

Dans sa chapelle, il ériga une florissante confrérie de saint Joseph. Il obtint de l'Ordinaire la permission d'avoir des saluts solennels, à certains dimanches et aux principales fêtes de l'année.

À cette époque, Quintin possédait plusieurs associations pieuses et charitables : Société de Saint Vincent de Paul, Bureau de bienfaisance, Assistance publique, etc. Tous les jeunes gens patronnés par ces sociétés se réunissaient chez les Frères, et ceux-ci leur faisaient la classe du soir.

Ces cérémonies étaient véritablement grandioses. La musique de la ville y prenait part ; rien n'y manquait : chants de triomphe, belles décos, superbes illuminations, foule compacte composée de l'élite de la société ; en tête se trouvaient les édiles et les sommités de la cité quintinaise et des environs. Tout le peuple était présent.

Une crèche vivante

Durant plus de 20 ans, à partir de 1832, en décembre, des épisodes du début de la vie de Jésus étaient mis en scène, dans la nef de la chapelle de l'école.

Une équipe de femmes dévouées dirigeaient les opérations. Des menuisiers avaient préparé un vaste plan incliné pour recevoir un décor comprenant la crèche, les champs, les prairies, la montagne et un lac et d'autres éléments.

Dans ce même décor, des personnages représentaient la scène de la Nativité avec la venue des bergers. Ensuite, après quelques modifications du décor, on évoquait la venue des mages et enfin la présentation de Jésus au Temple de Jérusalem. À chaque fois, des personnages nouveaux paraissaient en scène. Un salut du Saint

sacrement prolongeait ces évocations de la vie du Christ avec de beaux chants.

Le F. Laurent était l'âme de tout. Qui aurait pu le suppléer lui qui connaissait si bien la population Quintinaise qu'il avait élevée, pères et enfants ?

Tout le monde s'inclinait devant le mérite et la sainteté de ce frère dont la vertu et la piété étaient proverbiales dans le pays. C'est dans cette chapelle, que « *souvent, au milieu de la nuit, il traversait la classe qui sépare sa chambre de la tribune et qu'il épanchait son âme ardente dans le cœur de son Dieu.* » précise un témoin.

Il prend une initiative en faveur des jeunes qui font leur retraite de Communion.

Le F. Laurent note sur son registre des pensionnaires **le 28 mai 1846** : « *J'ai dit à Mr Leclerc, curé de la ville, que je me propose de prendre en pension et demi-pension des enfants de la Communion pendant la semaine de la retraite qui a ordinairement lieu entre la Pentecôte et la Trinité.* »

Faut-il s'étonner, qu'autour de lui, les vocations religieuses et sacerdotales aient surgi en nombre extraordinaire ! "Nulle ville, non seulement dans le diocèse de Saint-Brieuc, mais dans la France entière, ne s'est montrée plus féconde en vocations saintes", déclarait, dans une circonstance solennelle, un prédicateur qui avait longtemps exercé le saint ministère à Quintin.

Si le prédicateur était remonté à la cause de ces vocations multiples, il aurait sans doute trouvé, comme principal instrument de la Providence à cet égard, le saint F. Laurent qui donnait à ses élèves et aux jeunes gens avec lesquels il était en contact, une formation profondément chrétienne.

Que de sujets il a fournis à notre Institut ! La correspondance en témoigne et le Père de la Mennais, de passage à Quintin en emmenait même parfois en formation à Ploërmel.

5 - LES RESPONSABILITÉS DU F. LAURENT AU POINT DE VUE DE LA CONGRÉGATION

A - F. Laurent chargé du noviciat éphémère de Quintin

Dans le « *Traité d'union* », de 1819 signé à St-Brieuc le Père de la Mennais et le Père Deshayes envisageaient d'abord d'harmoniser les deux Noviciats : l'un à Auray, l'autre à St-Brieuc, mais ils souhaitaient un regroupement :

« Nous nous occuperons de trouver, le plus tôt possible, une maison centrale pour les deux diocèses, qui ne soit pas éloignée d'une grande route, et, autant que faire se pourra, à la campagne. » Article 5⁵

Pour seconder le Père de la Mennais durant ses absences, trois directeurs se succèdent à la direction du Noviciat de St-Brieuc. Ils ont été formés à Auray, par le Père Deshayes.

Citons pour mémoire les directeurs de noviciats de 1822 à 1824 : FF. Paul Guyot, Isidore Mahéo, Ignace Le Roncé.

« *L'Ami de la Religion et du Roi* », le 9 octobre 1822, informe sur les autres Noviciats : « *M. de la Mennais fonde en ce moment trois noviciats⁶ : à Quintin, à Dinan et à Tréguier. Ces maisons placées à quinze ou vingt lieues les unes des autres sont destinées non seulement à recevoir des novices, mais encore à servir de points d'appui aux autres écoles autour d'elles, et à rendre plus faciles les communications entre les Frères.* »

En 1823 et 1824 un Noviciat central est ouvert à Josselin, il est vite trop petit

⁵ Voir, en annexe 1 : « Le traité d'union du 6 juin 1819.

⁶ Le terme de « postulat » serait plus approprié aujourd'hui.

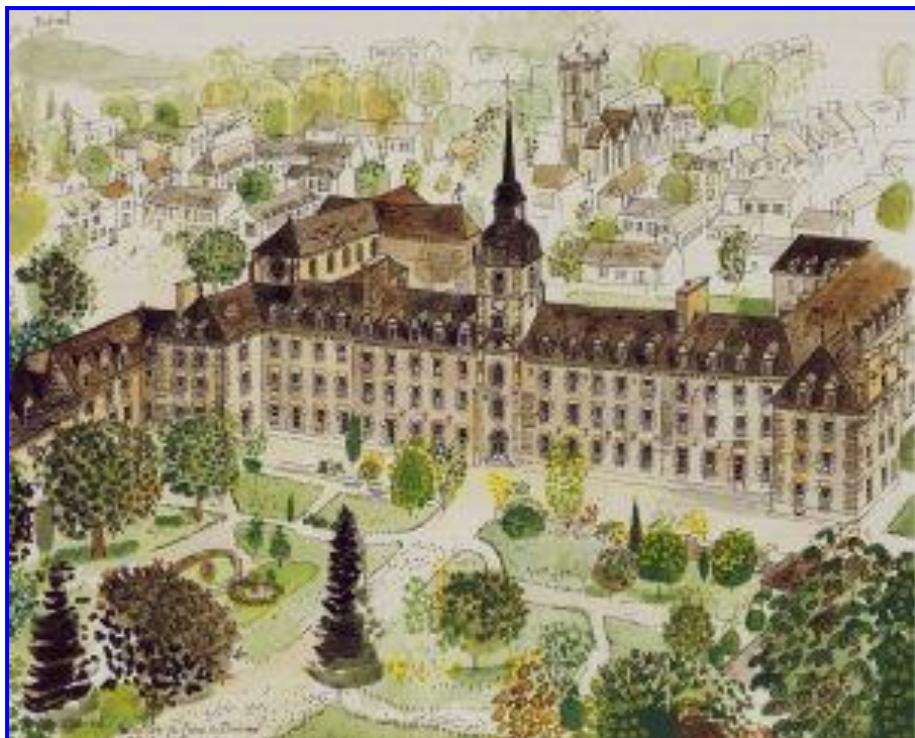
De Paris, il écrit le 6 novembre 1823 au F. Laurent :

« J'organiserai le noviciat à Quintin dans le mois de janvier, c'est-à-dire peu de temps avant mon prochain voyage en Bretagne. »

Le 18 février, il annonce sa venue à Quintin : « *Je serai à Quintin le vendredi, 27 de ce mois dans l'après-midi. Je coucherau au Noviciat dans le petit cabinet où il y a un lit* »

Quelques lits sont prêts. Le 9 avril 1824 : « *Vous recevrez un nouveau novice de Pordic et le frère Marie arrivera quelques jours après pour vous aider* »

Mais le 3 novembre 1824, l'achat de l'ancien couvent des Ursulines de Ploërmel, permet d'ouvrir une maison centrale avec le Noviciat ce qui suspend rapidement l'expérience de Quintin et des autres petits noviciats.



B - F. Laurent responsable de circonscription

Pour animer les différents secteurs de la congrégation le Père de la Mennais choisissait un Frère de confiance qui lui servait de « *cadre-relais* » pour tout un secteur.

Ainsi F.Laurent reçoit comme mission de coordonner la vie des frères des écoles autour de Quintin comme le frère Ambroise à Tréguier et le frère Paul à Dinan.

Il avait donc la haute surveillance sur tous les Frères et sur toutes les écoles des environs. Il exécute les ordres du Supérieur : missions nombreuses, complexes et parfois délicates.

Découvrons ces différentes missions.

B-1 Organisateur du regroupement des Frères des environs de Quintin à chaque passage du P de la Mennais dans cette ville.

D. S. Ploërmel, le 26 avril 1828

Mon très cher frère

J'arriverai à Quintin le jeudi 15 mai dans l'après-midi : il faut prévenir les frères de Ploëuc, Gausson, St. Donan, et Plouguernével de s'y rendre pour le même jour : ils s'en retourneront dans la journée du vendredi : leurs enfans auront congé, par conséquent le vendredi. Les frères de Ploëuc, Gausson et St. Donan pourront faire la classe le jeudi matin.

Nous avons reçu le jeune homme de Trémuson que vous nous avez adressé : vous pourrez faire dire à celui de Plaintel de venir me parler à Quintin, le 16 mai au matin, ou le 15 au soir.

À bientôt, mon cher enfant : je vous embrasse bien tendrement en N. S.

B-2 Coordinateur des déplacements pour se rendre à la retraite

Le Père de la Mennais donne au F. Laurent toutes les précisions utiles pour un bon déroulement des déplacements collectifs pour se rendre à Ploërmel à l'occasion de la retraite annuelle.



Voici des extraits de lettres à ce sujet qui révèlent comment le Supérieur en logisticien compétent lui demande d'assurer avec précision les déplacements.

D. S. La Chesnaie, le 15 juillet 1825

Mon très cher frère

Les trois frères de Lannion arriveront à Quintin le 10 d'août ; vous partirez tous ensemble le lendemain - vous préviendrez le f. de St. Donan de se rendre à Quintin aussi le 10, et le frère de Ploëuc de vous rejoindre le 11 à Uzel ; vous serez dix, par conséquent, en y comprenant le jeune homme qui se présente pour novice, s'il a persisté dans sa vocation. Si vous croyez pouvoir trouver dix lits à la Trinité, vous prendrez tous cette route ; dans le cas contraire, quelques-uns resteront à Loudéac.

Mettez-vous en marche de très grand matin, afin d'éviter l'extrême chaleur.

Préparez-vous bien tous à la retraite, et relisez les avis que je vous donne à ce sujet dans le Recueil. À bientôt, mes chers enfants ; je vous embrasse tendrement en N.S.

L'ab. J.M. de la Mennais.

. Ça se complexifie quand les effectifs augmentent !

St. Brieuc, le 30 juin 1832

Mon très cher frère,

Voici les noms des frères qui passeront par Quintin pour se rendre à la retraite : f. Ambroise, f. Marie, f. Sixte, f. Colomban, f. Armand, f. Alexis, f. Lucien, f. Zacharie, f. Fulgence, f. Bonaventure, f. Simon, f. Félix, f. Médéric, f. Irénée, f. Jean-Baptiste, f. Théodore f. Marc, f. cuisinier, f. Macaire, f. Victor de Guingamp

Total 22, plus 5 de Quintin. Il y en a 27.

Je ne compte que cinq frères de Quintin, parce que je permets au f. Cyrille d'aller chez lui le 11 août ; il y restera le 12, et le 13 il ira rejoindre les autres frères à Moncontour. Je pense qu'en dédoublant, vous pourrez loger tout ce monde ; tous n'arriveront pas le même jour. Les frères de Guingamp arriveront les premiers, afin que leur maison soit vide pour recevoir les passants ; j'écris à ce sujet au f. Victor.

Tous seront rendus pour le samedi au soir. Il faut dédoubler pour pouvoir loger tout le monde. « Veillez à ce que les frères aient tous un laisser-passer de leurs maîtres respectifs. »

Quand la retraite est retardée en 1836, il faut revoir les itinéraires.

- « *La voiture ira le 3(sept.) au bois Vincennes pour prendre ceux qui partiront de Pontivy ce jour-là, mais le 4 elle ira au-devant des frères de Dinan, dont la bande sera nombreuse et qui veulent entreprendre de venir de Dinan à Ploërmel dans une seule journée. »* (08-08-1836)



Le Bois Vincennes, à mi-route de Pontivy et Josselin : les bâtiments de cette étape routière sont toujours visibles.

B3 - Coordinateur lors des épreuves du brevet de capacité, à St-Brieuc

À partir de la loi Guizot de 1833, les frères sont astreints à l'examen du Brevet de capacité qui se déroule, deux fois l'an, dans les chefs-lieux des départements. Dans chaque centre, le Père de la Mennais désigne un frère pour organiser l'accueil des candidats et les conseiller pour mieux affronter les jurys. C'est le frère Laurent qui accompagne les frères des Côtes du Nord.

D.S. Ploërmel le 30 août 1839

Mon très cher frère,

Je fais passer à Quintin les frères qui vont à St. Brieuc pour l'examen ; ils coucheront à Quintin samedi au soir et se rendront à St. Brieuc, dimanche dans l'après-midi. Voici leurs noms : f. Alphée, f. Phileas, f. Rodolphe, f. Tugdual-Marie, f. Hervé, f. Liguori, f. Alain-Marie, f. Zénobe, f. Dorothée, f. Astère, f. Isaac-Marie.

De plus le f. Antonin-Marie désirant être témoin de l'examen, je lui ai permis d'y assister : en conséquence il pourra aller à St. Brieuc, mais mardi matin seulement, car l'examen oral ne commencera que ce jour-là ; de St. Brieuc il se rendra à Guingamp. Les ff. brevetés ou non reviendront à Quintin où ils attendront leurs lettres d'obéissance.

Il faut que je sois prévenu le plus tôt possible du résultat de l'examen pour chacun.

Chaque frère dont le sort aura été fixé le mardi devra revenir à Quintin ce jour-là même. Je donne 15 f. au frère Alphée pour les frais de route.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

D.S Ploërmel, le 17 février 1840

Mon très cher frère,

Tous les ans, aux deux examens de St-Brieuc, les choses se passent mal, c'est-à-dire, que parmi les frères, il n'y a ni ordre, ni règle, et que plusieurs frères des environs viennent là par curiosité, et sans permission de ma part, s'installer à l'auberge, et y laissent un mémoire qu'il faut payer après ; afin d'obvier à cela, mon intention est que vous assistiez à l'examen, pour y présider les frères, comme je le ferais moi-même si j'étais là.

Vous vous rendrez donc à St-Brieuc le premier mars dans l'après-midi, et vous y resterez tout le temps que durera l'examen, lequel doit commencer le 2.

Après l'examen, chacun breveté ou non, retournera dans son établissement pour y attendre mes ordres.

Je ne m'attends pas à ce que nous ayons plus de deux brevets, et encore n'est-ce pas sûr, car les frères ne sont pas suffisamment préparés : les frères Arcade, Brice et Tugdual-Marie sont ceux qui ont le plus de chances, à ce que je crois : aussitôt que le sort de chacun sera décidé, marquez-le au f. Hippolyte, afin qu'on me le marque à Paris.

J'envoie, néanmoins, à l'examen un certain nombre de frères qui vraisemblablement ne seront pas reçus parce que plusieurs ont obtenu des autorisations provisoires, ou en ont demandé, et qu'après tout, ils ne sont pas faibles... Vous verrez quels sont ceux des frères qui peuvent payer leur dépense ; vous payerez pour les autres, et je vous en tiendrai compte...

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Une agréable surprise attend le Père ; C'est l'abbé Ruault, le fidèle secrétaire de Ploërmel qui nous l'apprend, dans la lettre qu'il lui adresse à Paris le 8 mars suivant :

Loué soit Jésus !!! Je vous ai communiqué, mon très-cher Père, la peine que me causait le résultat de l'examen de Vannes ; je me hâte de vous faire part de notre joie touchant l'examen de St. Brieuc. Vous avez obtenu là 7 brevets, sept, entendez-vous bien ! 7 sur 9 qui se sont présentés. Les frères brevetés sont Arcade, Aurèle, Brice, Isaac-Marie, Placide, Dorothée, Tugdual-Marie. - Quelle agréable surprise ! Comme le bon Dieu sait ménager de douces consolations à ceux qu'il a, un moment, affligés ! Les ff. Aubin-Marie et Mathieu ont été ajournés, et ils le méritaient, le 1er pour n'avoir pas donné sa composition d'Arithmétique, et le second pour fautes grossières en (...) et en orthographe (Doc 446, dans CG4)

B-4 chargé de transmettre des brevets d'enseignement si précieux

D. S. Ploërmel, le 17 7bre 1839

Mon très cher frère,

Vous êtes sans doute surpris de ce que je n'aille pas plus vite en besogne pour mes placements, mais il a fallu que j'allasse à Rennes pour m'entendre avec le Recteur de l'académie au sujet des autorisations provisoires, et, de plus, que j'attendisse une réponse de Paris, qui n'est arrivée qu'avant-hier.

Pour vous expliquer tout cela, il faudrait faire une trop longue lettre ; enfin, voici le résultat : il faut que le f. Zénobe aille à Pléguen : vous lui remettrez ma lettre ci-incluse ; le f. Astère retournera à Séglien : j'écris au f. Hervé, il agira d'après ce que je lui marque ; le f. Rodolphe ira à Matignon ; le f. Philéas recevra son obéissance dans quelques jours ; le f. Dorothée ira à St-Donan : voici ce que vous direz de ma part au Recteur.

Le Recteur de l'Académie a écrit aux Comités d'arrondissements pour leur exprimer son intention de nous accorder des autorisations provisoires, et pour leur dire qu'il seconde, en agissant ainsi, les vues du Gouvernement.

D'un autre côté, on me marque de Paris qu'il n'y a pas de doute que les frères ainsi autorisés ne doivent être payés aussi bien que les autres brevetés ; et comme le f. Dorothée est connu à St-Donan, et comme d'un autre côté, il a passé l'examen oral, ce qui suppose qu'il a prouvé sa capacité par de bonnes compositions, il sera sans aucun doute plus facilement autorisé que tout autre."



B-5 Intermédiaire pour les placements des frères

F. Laurent est chargé de **transmettre les nouvelles obédiences** dans son secteur. Voici quelques exemples

D. S. St. Brieuc le 22 8bre 1834

Mon très cher frère

Vous enverrez samedi, chez Mr. Hamon, Recteur de Pléneuf, près de Chatelaudren, le fr. Christophe, pour commencer provisoirement l'école de cette commune, en attendant que je puisse y placer le frère que j'y destine.

*Vous donnerez au f. Christophe tout ce qui lui sera nécessaire ;
prêtez-lui votre Conduite ; faites-lui un règlement de classe, et
recommandez-lui d'aller avec hardiesse et de ne se déconcerter de
rien.*

Le f. Appolinaire remplacera provisoirement le f. Christophe à Quintin. Faites partir le f. Constantin pour Pléneuf ; il pourra aller coucher le premier jour à Iffiniac ; il dira au f. Matthieu de se rendre à Quintin, et non à Lamballe, comme je le lui avais dit ; ce premier arrangement n'aura pas lieu, et le f. Matthieu attendra à Quintin de nouveaux ordres.

Quant aux frères Valérien, Bernard-Mie, et Albert, ils vont rester à Quintin, jusqu'à ce que j'aie arrêté leur placement dans ma tournée de Basse-Bretagne.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Parfois la mission confiée est plus délicate.

D. S. Ploërmel le 4 Janyer 1835

Mon très cher frère

Je vous charge d'écrire de ma part au f. Apollinaire que s'il n'est pas revenu sous 3 trois jours à Quintin, et sous 10 à Ploërmel, qu'il ait à vous renvoyer sa lévite, car je lui ôte le droit de la porter : je ne le considererois plus comme frère.

B-6 Chargé de démarches lors d'une succession d'un frère

D. S. Ploërmel le 8 J(anvi)er 1826.

Mon très cher frère

Pierre Boscher (originnaire de St-Brandan, près de Quintin) vous envoie sa procuration pour liquider la succession de sa mère ; il est inutile qu'il fasse un long voyage pour cela, car, cette pauvre femme ne laisse presque rien. Il serait bon de vous entendre pour cette affaire avec sa sœur Marie, et de rappeler à cette occasion à ses frères qu'ils lui doivent, savoir : Denis 12 f. et Guillaume 100 f. et quelque chose de plus, dont nous avons le billet. Pierre Boscher désire que Denis contribue pour ces 12 f. à l'enterrement de sa mère, et aux dettes, qui doivent être payées avant qu'on touche à rien.

C'étoit Pierre qui soutenoit la maison par le fruit de son travail, et ses cohéritiers doivent y avoir égard : pour cela il leur demande d'avoir des soins particuliers pour ses sœurs, et qu'on ne les chagrine en aucune manière. Vous me rendrez compte de ce qui se passera. Adieu, mon cher enfant ; je vous verrai vers la fin du mois prochain.

Tout à vous en N.S.

L'ab. J. M. de la Mennais.

Au F. Laurent frère de l'Instruction Xtienne à Quintin

C - Rédacteur d'ouvrages pédagogiques

Très tôt, le Père de la Mennais engage les Frères les plus capables à préparer de nouveaux manuels scolaires. Le F. Laurent participe à ce travail.

Voici d'abord le témoignage de l'auteur des Annales de Quintin au sujet du F. Laurent.

« Il chercha, aidé des lumières de son Supérieur, à améliorer les méthodes alors en usage, et qui laissaient d'autant plus à désirer que l'enseignement primaire était à ses débuts.

Il n'y avait guère que les frères de la Doctrine chrétienne à s'en occuper activement et leur méthode d'enseignement était loin de la perfection à laquelle elle est arrivée plus tard.

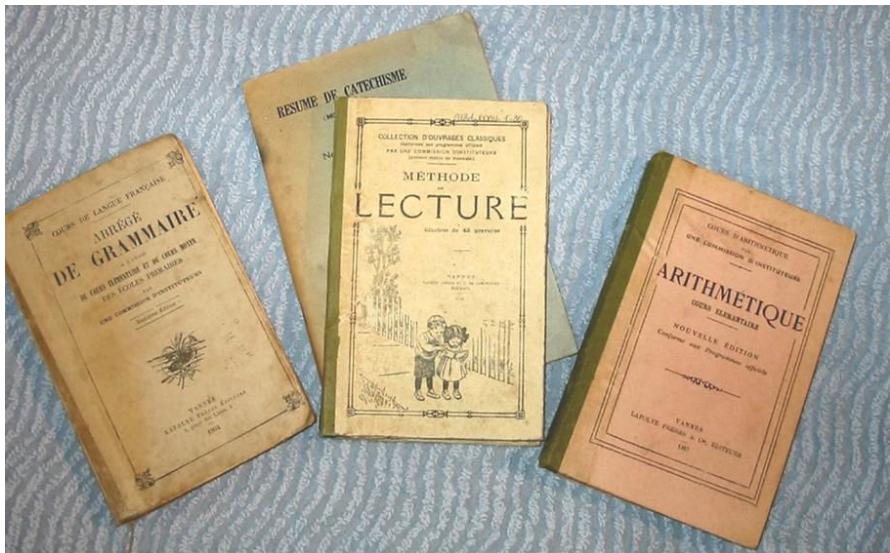
Il composa même plusieurs ouvrages à l'usage des classes primaires, entre autres un traité d'Arithmétique et un cours de géographie.

Ces ouvrages ne furent pas imprimés ainsi qu'un catéchisme développé qui est resté inachevé.

Le Père de la Mennais fait vérifier ses travaux :

Il écrit, le 3 avril 1835 : « *Mon très cher frère. Je vais examiner votre travail sur l'arithmétique, et je le montrerai même à Mr. Querret, parce que je serai bien aise de savoir ce qu'il en pense.»*

« *Quand vous aurez achevé votre traité de lecture, les frères Hippolyte et Bernardin l'examineront.* » Lettre du 04-02-146



Il donne des consignes à son disciple et encourage le travail d'équipe.

« *Il est indispensable de joindre à votre cahier de questions un autre cahier de solutions.* » Lettre du 17-05-1836

« *Occuez-vous d'une géographie et quand vous aurez achevé votre travail, envoyez le ici.* » Lettre du 26-09-1840

« *J'approuve le projet de réunir tous les trois mois à Quintin les frères Xavier et Cyprien pour conférer avec vous de la nouvelle grammaire. Il est à désirer que le travail s'achève dans le courant de l'année.* » Lettre du 26-09-1846

D –Équipement et accueil des missionnaires en partance

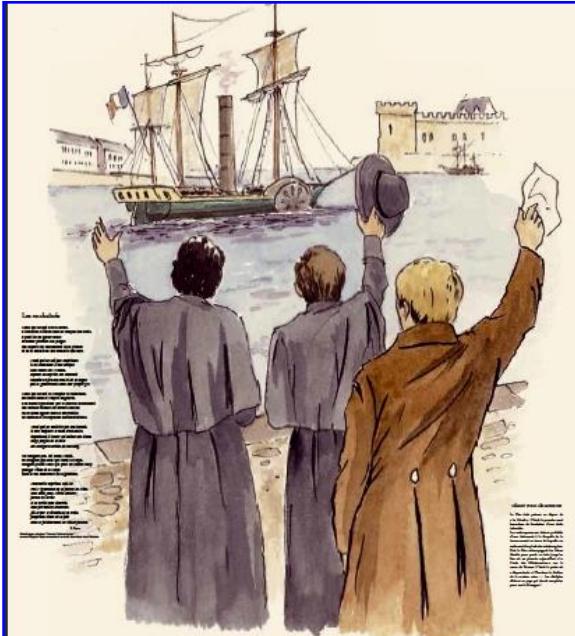
Quand les frères vont embarquer de Brest, pour partir en mission, le Supérieur sollicite le F. Laurent pour leur procurer du linge de qualité vendu à Quintin.

D.S.

Ploërmel, le 30 août
1837.

*Mon très cher frère,
Achetez de la toile,
et faites faire de suite,
5 douzaines de serviettes, 5 idem
d'essuie-mains, 5 idem
de torchons ; vous
m'en marquerez le
prix. Ce linge est
destiné pour la
Guadeloupe où nous
allons avoir un
établissement ; nos
frères partiront dans le
mois d'octobre.*

L'ab. J. M. de la
Mennais



Même demande, l'année suivante :

D. S. Ploërmel le 6 Xbre 1838

*Mon très cher frère,
Achetez de suite et faites expédier par roulage à l'adresse de la
supérieure de Clermont-Tonnerre à Brest : 3 douz. de serviettes, 3 id.
d'essuie-mains, 3 id. de torchons et vous m'en marquerez le prix.*

*Faites emballer ce linge de la même manière et avec les mêmes
précautions que celui des premiers frères qui sont partis pour la
Guadeloupe. Les nouveaux frères vont aussi à la Guadeloupe, pour
fonder une école à la Pointe-à-Pitre. La Martinique est retardée.*

Ne perdez pas un instant pour l'envoi de ce ballot. Je vous &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le Père de la Mennais informe aussi le frère Laurent de l'itinéraire des missionnaires quand Quintin est ville étape, avant de rejoindre Brest.

Ploërmel le 20 8bre 1839

Mon très cher frère,

Voilà cinq frères qui se rendent à Morlaix ; les frères Méloir-Marie et Mélaine doivent y rester. Les trois autres s'y arrêteront et j'irai les y rejoindre sous peu de jours ; nous voyagerons ensuite ensemble jusqu'à Brest : demain ou après-demain, je recevrai une lettre du Préfet maritime qui me dira le jour où nous devrons arriver.

J'envoie ces trois frères en avant, parce que ma voiture ne pourrait pas tous nous contenir. Ils arriveront à Quintin mardi. Le f. Alippe pourra aller dès le soir du même jour chez ses parents pour les voir, et de là, il se rendra jeudi à Guingamp ; ces cinq frères partiront ensemble de Guingamp vendredi pour Lannion, et de Lannion à Morlaix samedi. Je les suivrai de près.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais.

6 - HOMME DE CONFIANCE ET CONFIDENT DU PÈRE DE LA MENNAIS

À la lecture des 313 lettres du Père de la Mennais au F. Laurent, durant 32 ans, on constate une évolution dans leurs relations.

Dès ses 21 ans, son Supérieur lui fait confiance en l'envoyant ouvrir l'école de Quintin. Mais au début, il le guide dans les moindres détails. Progressivement, on sent que le directeur assume de plus en plus de responsabilités et que leur amitié aboutit même à des confidences.

Visiblement le jeune religieux, enfant d'une famille dont le père était gendarme, devait être habitué à marcher droit et à se soumettre aux ordres d'un chef.

Les trois lettres de 1823 montrent que Frère Laurent se réfère à son Supérieur pour des détails matériels qui nous étonnent :

« *Dans quel temps doit-on se raser ?* » et « *Faut-il changer de draps de lits souvent ?* »

De même au plan religieux : « *Par exemple, il m'est arrivé deux fois depuis un mois de ne pouvoir faire ma lecture spirituelle pendant le temps destiné pour cela. Devais-je prendre sur le temps de l'écriture ou sur tout autre temps pour l'achever ?* »

Le Père de la Mennais accorde sa confiance au F. Laurent.

Nous constatons que le Frère Laurent qui commençait d'abord ses lettres par « *Mon Révérend Père* » utilise ensuite « *Mon Père* », signe de l'évolution dans leurs relations

- Ainsi, Le Père de la Mennais lui donne carte blanche pour négocier le départ d'une nouvelle recrue qui va rejoindre Ploërmel :

« *Le jeune homme de la Harmoët peut venir à Ploërmel quand il voudra ; faites avec lui les conditions les meilleures que vous pourrez obtenir ; je vous donne carte blanche, mais tâchez que ce jeune homme vienne de suite, car nous sommes fort à court de sujets.* »

Il lui confie l'accueil de Jérôme Théophile Delacour-Marivaux
prêtre, novice en 1836, devenu frère sous le nom de frère x Théophile-Jérôme et qui veut se former pour l'enseignement. C'est le frère Laurent qui aura à guider ses premiers pas d'enseignant⁷.

: D. S. Ploërmel le 27 Mars 1837.

Mon très cher frère,

Cette lettre vous sera remise par l'ecclésiastique que je vous ai annoncé ; il a fait hier (Pâques) la prise d'habit, non qu'il doive quitter la soutane, mais comme une cérémonie qui le met au rang des novices. Ne craignez pas de le traiter comme tel : il sera à l'obéissance comme un simple frère ; c'est là ce qu'il cherche et ce qu'il désire ; il sera avec vous, mangera avec vous, sera couché dans le dortoir commun, et observera exactement tous les points de la règle. Il dira la messe tous les jours dans votre chapelle et acquittera les fondations pour le compte de la maison. Vous tâcherez de lui procurer des honoraires de messes, et vous les garderez à sa disposition.

Il faudra l'occuper à faire une classe quelconque, mais non d'abord seul ; le mieux, ce me semble, serait de ne lui donner en commençant, qu'une section d'enfants choisis. Veillez à ce qu'il les tienne bien, et à ce qu'il s'accoutume à bien gouverner une classe. Il a un brevet. C'est un saint : quelque fois, peut-être, il éprouvera des peines intérieures, et il vous les confiera : ne craignez pas de lui dire tout ce que vous diriez à un autre en pareil cas ; il en sera bien aise, et vous en remerciera sincèrement. Il s'appelle f. Théophile-Jérôme.

J'écris au Curé et à Mr. Lemée à son sujet, afin qu'il n'y ait pas de difficulté pour qu'il célèbre la sainte Messe. Il ne prêchera, ni ne confessera, et il n'assistera qu'à l'office du dimanche à la paroisse.

J'avais bien le projet d'aller à Quintin à mon retour de Basse Bretagne, mais le temps me manqua.

Tout à vous et de tout mon cœur .

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous lirez et cachetterez ma lettre au Recteur.

⁷ L'abbé Delacour-Marivaux, du diocèse de Bourges, avait été envoyé par ses supérieurs à Ploërmel pour se préparer à la formation des jeunes dans le noviciat que le Père de la Mennais envisageait d'ouvrir à Chezal-Benoît, proche de Bourges. Le projet n'eut pas de suite.

- **Nouvelle situation délicate** pour le placement d'un frère en situation de handicap, du fait de sa petite taille. Découvrons à travers cette lettre et l'attention délicate du Père de la Mennais pour assurer au mieux son intégration à Lézardrieux et la confiance qu'il met dans le F. Laurent pour guider au mieux ce F. Nicéphore.

D. S. Ploërmel le 14 7bre 1842

Mon très cher frère,

Faites partir le f. Nicéphore pour Lézardrieux ; avant de l'y placer, j'ai voulu prévenir le Recteur et le Maire de sa jeunesse et de la petitesse de sa taille, et je leur ai dit que si c'étoit un obstacle à ce que je le leur envoyasse, ils pouvoient me le dire, sans crainte de me contrarier: ils m'ont répondu qu'ils l'accepteroient volontiers, et qu'ils s'en rapporteroient entièrement à mon choix : or, ce qui me fait désirer que le f. Nicéphore aille à Lézardrieux plustôt qu'ailleurs, c'est que j'ai une pleine confiance dans la piété et le zèle de M. Lescop, Recteur de cette paroisse : le f. Nicéphore ne peut avoir un meilleur guide : d'un autre côté, il sera voisin de l'excellent frère Ménandre, auquel il pourra avoir recours dans tous ses embarras, et dont les conseils lui seront fort utiles.

Dites-lui cela, et donnez-lui par ailleurs tous les conseils dont il a besoin : recommandez lui, surtout, de ne faire ni visites, ni même de connaissances dans le bourg ; de ne jamais rien accepter de personne, sous quelque prétexte et dans quelque occasion que ce soit ; d'être extrêmement grave dans sa tenue et avec les enfans: s'il s'en rencontreroit qui lui manquassent, il s'en plaindroit au Recteur qui lui même s'en plaindroit au Maire, mais qu'il évite de jamais frapper.

- Vous lui ferez son règlement de classe : il doit prendre garde de(ne) se montrer embarrassé pour rien, sauf à reformer ensuite ce qui d'abord n'auroit pas été parfaitement bien.

- Vous lui remettrez une Conduite, et il devra s'attacher à bien comprendre ce qui est relatif à la façon des tables, bancs, tableaux &c., car, je suppose que le mobilier de la classe actuelle de Lézardrieux n'est pas conforme à nos usages : on pourra, néanmoins, s'en servir provisoirement : vous fournirez encore au frère tout ce que vous aurez des objets à son usage particulier qui sont marqués dans notre Prospectus (y compris un petit étui de mathématiques) ; vous en dresserez le mémoire, afin que le montant vous en soit remboursé par la Commune ; vous lui ferez de plus un paquet de six chemises, six

paires de bas, six mouchoirs, 2 bonnets de nuit &c., en un mot, de ce qui lui est nécessaire, au moins, pour le premier moment.

Voilà une lettre pour le Recteur de Lézardrieux que le f. Nicéphore lui portera : écrivez, vous, au f. Ménandre pour lui recommander ce jeune frère.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Confirmation de leurs relations amicales, son Supérieur lui donne des nouvelles de membres de sa famille : Féli et sa sœur. .

Le 4 août 1827, il écrit : « *J'ai quitté Ploërmel subitement pour venir auprès de mon frère qui a été à la dernière extrémité : il est un peu mieux depuis quelques jours ; mais je ne puis pas encore le quitter* »

Le 12 mars 1851, il écrit : « *Je me suis absenté pendant dix jours pour aller voir ma sœur qui était dangereusement malade. Dieu merci, elle est maintenant hors de danger.* »

- Signe de relations devenues confidentielles entre les deux hommes, le Père de la Mennais échange avec lui sur **ses relations compliquées avec l'Évêque de Saint- Brieuc**.

D. S. Ploërmel le 29 7bre 1839

Mon très cher frère,

Une dame vous a dit avoir entendu de la bouche d'un prêtre que Mgr l'évêque de St. Brieuc n'attendait de ma part qu'une petite soumission pour lever la suspense qui pèse sur moi.

Ah! si Mgr voulait, il n'attendrait pas longtemps je ne dis pas une petite soumission de ma part, mais la soumission la plus cordiale.

Quoique j'ait été et dû être profondément et bien douloureusement blessé des mesures qu'il a prises, il ne s'est pas échappé de ma bouche une plainte amère, ni contre lui, ni contre qui que ce soit : j'ai été calme, résigné, et j'ai fait mon profit pour l'éternité, de ce qui m'affligeoit, désirant, toutefois, que cette épreuve qui m'était si utile dans l'ordre du salut, fût abrégée autant que possible, car la religion en souffre, et tous les hommes qui aiment le bien en gémissent. Dans cette malheureuse affaire de Dinan, on m'a supposé des intentions tout à fait opposées à celles que j'avois, et, s'il y a lieu, je pourrai prouver

par pièces authentiques que j'ai constamment défendu ce qu'on m'accusait de vouloir détruire.

Je vous embrasse tendrement.

- Enfin un test de leur véritable amitié à l'occasion de graves rumeurs.

Vers les années 1844, des rumeurs circulent sur la manière dont le Père de la Mennais détournerait l'argent au détriment de la Congrégation et en particulier des missions. En garderait t'il pour sa famille ?

Des courriers s'échangent directement (*chose interdite !*) à ce sujet, entre trois bons amis formés à Auray : le F. Ambroise Le Haiget, responsable de la mission des Antilles, le F. Julien Kerdavid, directeur d'un gros établissement à St-Servan et notre F. Laurent à Quintin.

Le F. Ambroise se plaint à son fidèle ami le F. Julien de ne pas recevoir du Père de la Mennais ce dont il a besoin pour les écoles des Antilles.

Il lui écrit directement, le 23 février 1844 : « *Depuis, que je suis aux colonies, je réclame des images, des sentences, du papier à écolier, et c'est comme si je n'avais rien fait ! Dieu soit béni, je ne sais plus à qui m'adresser dans la congrégation.* »

Quelques semaines plus tard, le 7 mars 1844, le frère Ambroise se confie au frère Julien, suite au courrier reçu de lui : « *Il y a 15 jours je lui ai écrit assez dur (au Père de la Mennais) relativement à tout cela mais il me répond très peu et quand il le fait c'est tout laconique.* »

Tâchez mon Frère Julien de nous envoyer ce que je vous ai demandé...je vous écrirai toujours directement jusqu'à ce que l'on m'ait défendu formellement et en tous les cas soyez discret sur les réceptions de mes lettres et leur continu.»

Visiblement le Supérieur est informé de ces rumeurs qui circulent sur sa gestion des finances et le F. Laurent dans une de ses lettres au Père de la Mennais a dû en parler. D'où cette réponse.

D.S. Ploërmel, le 22 mai 1844.

Mon très cher frère,

Je vous sais gré de la franchise avec laquelle vous me parlez : en pareille circonstance, agissez toujours de même : je ne m'en fâcherai jamais.

Je ne vous ai pas reproché d'avoir trop emprunté d'argent : je parlais de moi et de la Congrégation en général, en disant nous : cela était, ce me semble, assez clair : je n'ignore pas que votre maison ne doit rien ; mais, il n'en est pas ainsi de nos maisons de St. Servan, de Lannion, de Guingamp et du Folgoët, par exemple.

J'avoue que j'aime l'argent, en ce sens que je regrette beaucoup de n'avoir pas à ma disposition les immenses richesses que le public me donne ... en parole.

Ce sont là des rêveries, mais qui deviennent des calomnies odieuses, lorsqu'on suppose que je thésaurise pour ma famille, et qu'elle convoite des biens qui ne seraient pas à elle ; soyez tranquille ; je ne crains point qu'on écrive un jour sur ma tombe : ci-gît un voleur !

Quant à l'argent que j'aurais placé à intérêt, et qui me rapporte tous les ans de si grosses sommes, je voudrais savoir de qui vous tenez cela : assurément je ne m'en inquiète guère pour moi personnellement ; mais, pour le bien et le repos de la Congrégation, il est à désirer que je puisse, à l'occasion, confondre face à face ceux qui cherchent méchamment à la troubler par leurs mensonges. »

Voici à titre de comparaisons des extraits des lettres aux deux autres Frères impliqués :

- Au F. Julien de mai 1844. « *Vous voulez savoir où vous en êtes ? Vous êtes Directeur de notre établissement de St-Servan et rien de plus : vous n'avez aucun droit de vous mêler de l'administration générale de la Congrégation et je vous défends d'en écrire un mot à qui que ce soit. Est-ce clair ? »*

-Extrait de la lettre au F. Ambroise, du 4 mai 1844 :

« *Vous remarquez que, depuis quelque temps je vous écris peu, mais il est vrai que vous en êtes en partie la cause parce que votre position à mon égard n'est plus celle qu'elle devrait être ; je suis mécontent de vos correspondances particulières qui gênent les miennes.*

Ces correspondances que vous croyez secrètes ne le sont pas : on en est scandalisé et moi j'en suis affligé, non que je sois très sensible à ce qu'elles renferment pour ma pauvre personne, mais parce qu'elles offensent Dieu ».

Le F. Ambroise rentre dans les rangs avec humilité. Il écrit le 4 juin 1844 « *Les réprimandés sévères que vous me faites, je les reçois de coeur et comme les ayant méritées. »*

Notons le ton amical de sa lettre au F. Laurent qui contraste avec les réponses aux deux autres dans lesquelles le Supérieur les recadre vertement et leur rappelle que tout échange de courrier doit passer par Ploërmel.

Signe encourageant : suite à cette affaire, le Supérieur, sans rancœur, garde sa confiance aux trois Frères et les maintient à leur poste.

Le F. Ambroise restera encore 8 ans aux Antilles, le F. Laurent 29 ans à Quintin et le F. Julien une vingtaine d'années à St-Servan, avec même une parenthèse de 18 mois au service de l'administration de la Congrégation à Ploërmel.

La page est définitivement tournée.

CONCLUSION

« *LE BON ET SAINT* » FRÈRE LAURENT

Quoi de mieux pour conclure que de reprendre des extraits du Ménologe qui résume à merveille la vie de notre : « *bon et saint Frère Laurent.* »

Le 31 avril 1891, l'amiral **Cavelier de Cuverville**, commandant la division navale de l'Atlantique, alors dans les eaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, rendait visite, accompagné de son état-major, à ses « anciens maîtres » les Frères de Ploërmel.

« *Ce sont vos Frères, leur disait-il, qui ont été mes premiers maîtres ; c'est grâce aux soins aussi intelligents que dévoués du saint Frère Laurent, à Quintin, - car, c'était un saint, ajouta l'amiral - que j'ai gardé un bon souvenir des Frères de Ploërmel .* »

C'est ainsi que l'amiral de Cuverville désignait son ancien maître.

Ce beau témoignage explique la vénération qui, dans tout le pays de Quintin et dans notre Institut, s'est attachée au nom du F. Laurent.

En effet, le F. Laurent fut l'un des sujets d'élite auxquels, dès l'origine de la Congrégation, M. de la Mennais confia des responsabilités importantes et sut lui inculquer son admirable esprit de foi et son zèle pour le salut des âmes. En retour le F. Laurent lui rendait un véritable culte d'admiration respectueuse et de filial dévouement.



Avec les années, son établissement prend des développements considérables, car il sait s'entourer de personnes compétentes et généreuses qui lui permettent de construire de nouvelles classes, un dortoir pour les pensionnaires, et une jolie chapelle qui deviendra le centre d'une formation eucharistique intense.

Le Frère Laurent avait un extérieur un peu austère. Il était extrêmement humble, simple, modeste. Il avait été très fortement trempé dans la foi et dans les vertus qui font les âmes viriles, lui qui venait d'une famille de gendarme.

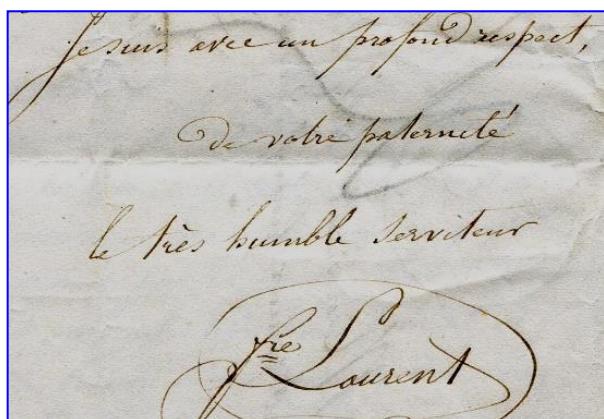
À la piété, il joignait des connaissances assez étendues. S'il avait été homme à faire parade de sa science, on aurait eu lieu de remarquer que c'était un sujet au-dessus de l'ordinaire.

Au reste, quand on a pu, sans s'user, sinon par l'âge, rester cinquante et un ans dans une localité comme Quintin, cela prouve surabondamment que l'on n'était pas un homme sans valeur.

Mais ces succès n'amènèrent pas l'aisance dans sa maison, réduite à la disette par suite de la suppression du pensionnat. Pour faire face à ses dépenses, le F. Laurent dut vendre tous les objets non absolument nécessaires, et même une partie de sa bibliothèque, de cette chère bibliothèque à laquelle M. de la Mennais se plaisait autrefois « *à faire d'heureux et pieux larcins* ».

Il ne put même pas célébrer sa cinquantaine de vie religieuse, tant sa pauvreté était grande.

À l'exemple du vénéré Père, qu'il imitait en tout, autant que possible, le Frère Laurent était un peu bibliophile, et ne négligeait rien pour se procurer de bons ouvrages, propres à enrichir l'esprit et à former le cœur.



Le F. Laurent professait pour notre Vénérable Fondateur un véritable culte filial. Il a transcrit de sa main, dans un registre de 228 pages, avec annotations explicatives, quelque 280 lettres qu'il reçut du

Père. Ces lettres nous révèlent dans le F. Laurent, un religieux d'une grande vertu, attentif à se conformer en tout aux directives de son Supérieur et Père.

Outre la direction de sa maison, le F. Laurent avait la haute surveillance sur toutes les écoles des environs. « *Quand il se trouvait quelque cas litigieux à trancher, dit son biographe, il tenait du Père les pouvoirs voulus pour les résoudre. Il se rendait sur place sans se laisser prévenir ni par l'une, ni par l'autre partie. Il pesait les griefs dans l'intégrité de sa conscience, et... tant pis pour celui qui avait tort ! Sa mission achevée, il s'en allait, en égrenant son chapelet, recevant, à travers les champs, un bonjour de ses anciens élèves ; cela lui donnait l'occasion de leur dire un bon mot en passant.* »

C'était un fervent religieux, tel que savaient les façonnier les saints fondateurs de la Congrégation !

C'était dans sa foi vive et sa piété tendre qu'il avait puisé le courage et l'énergie nécessaires pour vaincre les difficultés qu'il trouva sur son passage, au cours de sa longue carrière. Pendant bien des années, le F. Laurent n'avait connu que le succès, et même une certaine renommée ; l'épreuve, devait un jour l'atteindre ; elle fondit sur lui presque soudainement.

Et c'était, il y a lieu de le remarquer, sur le théâtre de ses succès et de sa prospérité que, comme Notre Seigneur, le F. Laurent subissait ces humiliations, et tout le monde l'abandonnait, multipliant les coups, comme elle l'avait fait à l'égard du saint homme Job.

Et cependant, ce véritable héros chrétien, admirable modèle pour ses frères persécutés, resta calme, résigné ; il ne chancela pas sous le poids de la douleur qui lui serrait le cœur.

Confiant en Dieu, il continua à se dévouer en attendant des jours meilleurs.

Quand l'âge et l'épuisement le contraignirent à prendre sa retraite, les habitants de Quintin offrirent au F. Laurent une pension, à condition qu'il finît ses jours au milieu d'eux. Sa modestie et son esprit religieux ne lui permirent pas d'accepter.

Il quitta Quintin, le 13 août 1873, pour entrer à la Maison-Mère et s'y préparer à la mort dans le recueillement et la prière. »

Ménologe, Tome 1, 281-284



ANNEXES

Annexe 1 -- « Traité d'union » à Saint-Brieuc, le 6 juin 1819

« Le 6 juin 1819, au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, Nous, Jean-Marie Robert de la Mennais, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, et Gabriel Deshayes, vicaire général du diocèse de Vannes et curé d'Auray, animés du désir de procurer aux enfants du peuple, spécialement à ceux des campagnes de la Bretagne, des maîtres solidement pieux, nous avons résolu de former provisoirement à Saint-Brieuc et à Auray deux noviciats de jeunes gens qui suivront, autant que possible, la règle des Frères des Ecoles chrétiennes et se serviront de leur méthode d'enseignement ; mais, considérant que cette bonne œuvre naissante ne saurait s'accroître et se consolider qu'avec le temps, et que chacun de nous peut mourir avant l'époque où cette bonne œuvre sera assez avancée pour se soutenir par elle-même, Nous sommes convenus de ce qui suit :

- 1) les deux maisons de noviciat établies, l'une à Saint-Brieuc et l'autre à Auray, seront dirigées, savoir : la première, par M. de la Mennais, la seconde, par M. Deshayes,
- 2) les deux maisons auront la même règle et la même méthode d'enseignement et n'en feront qu'une,
- 3) chacun de nous aura la direction et la surveillance de tous les Frères placés dans son diocèse et de tous ceux qu'il placera dans un autre diocèse,
- 4) lorsque nous le jugerons à propos, nous choisirons parmi les Frères un supérieur et deux assistants, et nous désignerons la maison où ils devront habiter ; dans le cas où les choix n'auraient pas été faits avant la mort de l'un de nous, ou que l'autre, pour une cause

quelconque, ne pourrait pas y concourir, les choix et les arrangements à prendre pour le bien de la société seront faits par un seul,

5) nous nous occuperons de trouver, le plus tôt possible, une maison centrale pour les deux diocèses, qui ne soit pas éloignée d'une grande route, et, autant que faire se pourra, à la campagne,

6) chacun de nous prendra les mesures nécessaires pour qu'à sa mort les ressources qui lui resteront entre les mains pour son établissement passent au survivant qui les joindra aux siennes pour le soutien de la société.

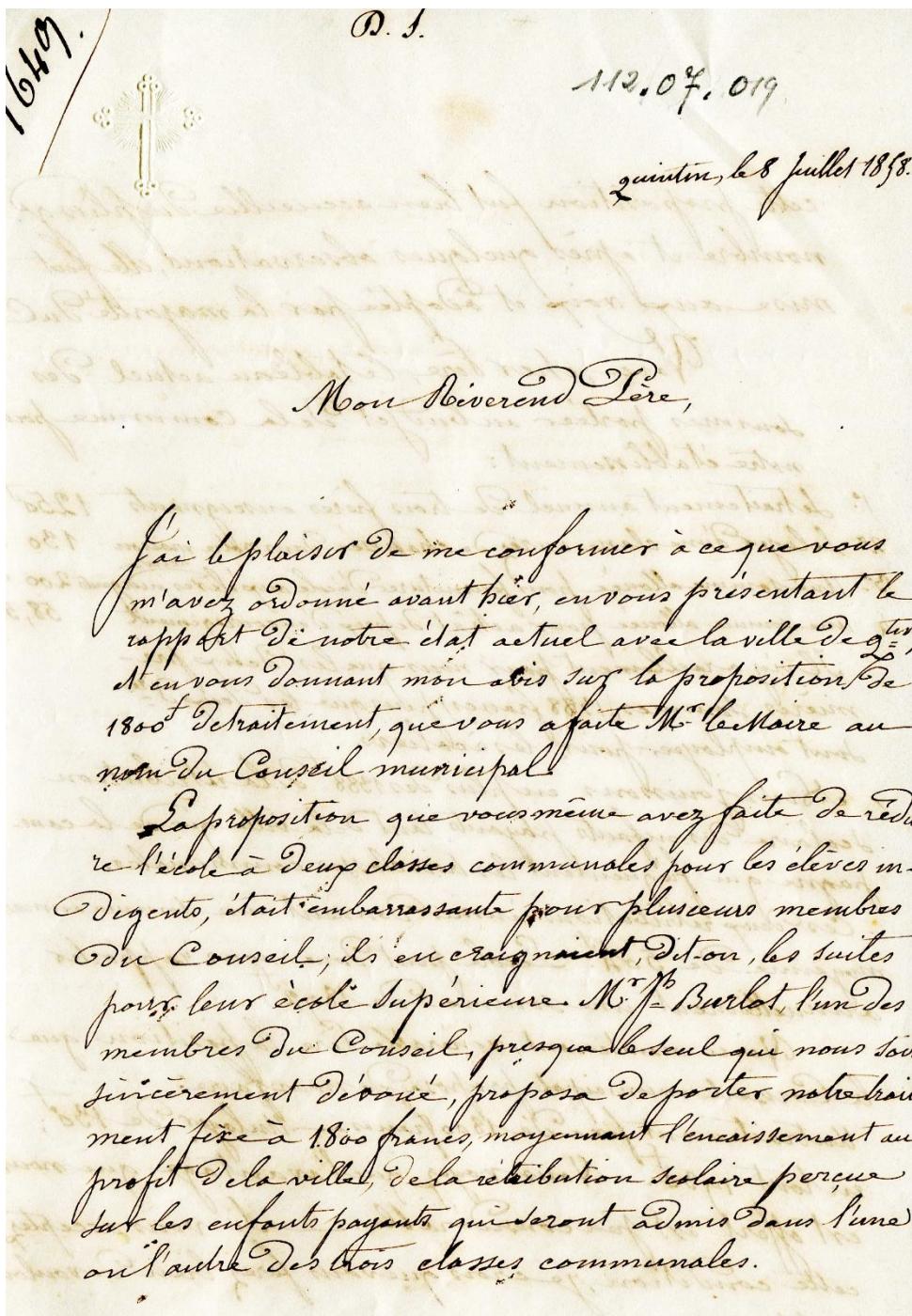
Fait double à Saint-Brieuc, le dimanche de la Trinité, 6 juin 1819.

Signé

J.-M. Robert de la Mennais, Vicaire capitulaire de Saint-Brieuc
Deshayes, Vicaire général de Vannes et curé d'Auray.



ANNEXE 2 : Lettre du frère Laurent en date du 8 juillet 1858



Le frère Alphonse de Lignoré est, je crois, plus instruit que M^e Blivet, instituteur Supérieur, mais dans l'opinion publique, il lui est inférieur. En fait encore le reproche au frère Alphonse De ne savoir pas bien communiquer ses connaissances. Beaucoup De quantitatis n'approfondis pas et s'arrêtent aux démonstrations extérieures.

Si un changement dans le personnel est désirable, une augmentation au moins sera pas nécessaire; je crois pouvoir faire une des classes communales.

Il me semble nécessaire à l'ère, que je vous envoie tous les renseignements que vous pourrez désirer pour éclairer cette affaire et pour pouvoir adopter.

Je vous prie de me dispenser de vous dire mon opinion qui duresta n'est pas arrêtée. Si dans mes lettres précédentes, j'ai écrit quelque chose pour faire connaître mon sentiment sur ce sujet, veuillez le regarder comme non avenu. — j'ai dit aussi que je prenais sur les 200 pour payer les préparations faites aux classes, mais cette manière d'agir peut-être arrêtée par l'autorité ou la somme employée intégralement en fournitures.

Je vous donne ci-dessous les dates des actes notariés dont je vous ai parlé mardi.

Le 6 février 1822, l'acte devanté par M^e Report de la maison que nous habitons depuis le 9^e juillet de la même année.

Le 25 février 1836, le testament de M^e Dufiech, fait par M^e Dore notaire à Moncontour — Je vous donne aucun détail pour que les copies de ces actes sont chez M^e votre notaire, de Blois. Votre très humble serviteur
je vous prie de conserver cette lettre.

J^e Laurent

ANNEXE 3 : Suite et fin de l'histoire de l'école saint Nicolas

1822-1872 : Fondée en 1822, le Fr. Laurent en a assuré la direction jusqu'en 1872.

1872-1878 : Son premier successeur a été le Fr. Anatolien Gérard. Grâce à lui, nous avons conservé des écrits du Fr. Laurent qu'il a consignés dans le registre des Annales et dans un second cahier riche en informations sur la vie de l'établissement. Il est élu Assistant général de la congrégation en 1878.

1878-1882 : Frère Théodorit-Marie (Joubault)

1882-1896 : Le Frère Ferréol Rozé assure un long mandat et connaît les temps difficiles de la laïcisation

1896-1901, le Frère Antoine-Eugène Tabary lui succède. On lui confie, en 1901, la direction de la maison-mère de Ploërmel. Il sera le témoin et le narrateur des expulsions de 1904

1901-1903, le Fr. Arator Brétéché

1903-1909, le Fr. Mélas Carnet

1910-1934, long séjour du frère Épiphane-Marie Roinson, aux temps héroïques de la sécularisation.

1934-1937 : le Fr. Hyacinthe Simon

1937-1944, le Fr. Collet assure la direction, dès 1937 et durant la période de l'occupation allemande.

1944-1949, le Fr. Emmanuel-Marie Guénégou.

1949-1954, le Fr. Christophe Launay.

1954-1956, le Fr. Fernand Pétron

1956-1960, Fr. Adrien Goaréguer

1960-1966, retour du Fr. Christophe Launay, après avoir été Visiteur du district St Yves.

1966-1969, le Fr. Eugène Trément, ancien professeur, devient Directeur.

1969-1971, le Fr. Pierre Flageul.

1971-1974, le Fr. Félix Le Gallo sera le dernier Directeur Frère.

Rendons hommage à tous ces Frères directeurs, sans oublier tous les autres Frères qui, avec les laïcs, ont œuvré à l'éducation des jeunes du pays de Quintin, à la suite des deux Fondateurs.

Au départ des frères, l'établissement est associé au Collège-Lycée Jean XXIII. Suite au regroupement des classes de St- Nicolas, sur le site Jean XXIII, l'association propriétaire a mis l'établissement en vente, 200 ans après sa fondation en 1822.



Le collège Saint-Nicolas a fermé ses portes aux vacances d'été 2019, après 200 ans d'enseignement.

Partenaires, propriétaires, exploitant et mairie (ici sur le site) cherchent des solutions pour l'avenir de ce lieu chargé d'histoire. Ils souhaitent vendre le collège mais pas pour n'importe quel projet.

Une page d'histoire se tourne.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1 - LE CONTEXTE ÉDUCATIF, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 4	
A) les évolutions du système scolaire au XIX ^e siècle	4
L'organisation pratique	5
Les différentes méthodes d'enseignement	7
B- le contexte économique et social du pays de quintin	8
La belle époque des tisserands	9
Déclin de la filière, source de misère et d'émigration	11
C - regard sur les premières années de la congrégation	11
Début janvier 1821 : deux changements importants :	13
Trois lettres-types, de 1823,	15
D - la fondation de l'école Saint Nicolas, à Quintin	20
2 - FRÈRE LAURENT : SON PARCOURS AVANT QUINTIN	23
A - F. Laurent : origines, formation, premiers postes	23
Les premiers placements du frère Laurent	26
3- F. LAURENT : 50 ANS DIRECTEUR À QUINTIN.....	27
A - Ses démarches pour agrandir et gérer son école	27
B - Les innovations éducatives : sources de revenus modestes	28
C - en 1845 ouverture d'un pensionnat	33
D -rôle pédagogique du f. Laurent	35
E - le temps des épreuves.....	38
1) Les relations difficiles avec la Mairie	38
2) La concurrence de l'école publique	40
3) Surtout, plus pénible à vivre, l'opposition du clergé.....	40
4 - SON ACTION AU POINT DE VUE RELIGIEUX	41
A - le supérieur de communauté	41
B - le coordinateur de la construction de la chapelle :	42
Le Père de la Mennais : architecte à distance.....	42
Une implantation à rebondissements multiples	44
Différentes étapes de la réalisation.....	45
C - la chapelle : lieu de prière et d'évangélisation	48
5 - LES RESPONSABILITÉS DU F. LAURENT	50
A - F. Laurent chargé du noviciat éphémère de Quintin.....	50
B - F. Laurent responsable de circonscription	52
B-1 Organisateur du regroupement des Frères	52
B-2 Coordinateur des déplacements pour la retraite	52
B3 - Coordinateur lors des épreuves du brevet de capacité.....	55

B-4 chargé des brevets d'enseignement si précieux	57
B-5 Intermédiaire pour les placements des frères	58
B-6 Chargé de démarches lors d'une succession d'un frère.....	59
C - Rédacteur d'ouvrages pédagogiques.....	59
D -Équipement et accueil des missionnaires en partance.....	61
6 - HOMME DE CONFIANCE DU PÈRE DE LA MENNAIS	63
CONCLUSION.....	70
ANNEXES	74